RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE 2021

SMA VIE

SMA

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 3

I. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 6

I.1. ACTIVITÉS 6
I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 9
I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 10

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE 12

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 12
II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ 18
II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 18
II.4. PROCESSUS ORSA 19
II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 20
II.6. FONCTION AUDIT INTERNE 22
II.7. FONCTION ACTUARIELLE 23
II.8. SOUS-TRAITANCE 24
II.9. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE 25

III. PROFIL DE RISQUE 26

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION 27
III.2. RISQUE DE MARCHÉ 28
III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE 32
III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ 32
III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL 32
III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 33
III.7. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES 34
III.8. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE SUIVI 34
III.9. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS 34

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 36

IV.1. ACTIFS 36
IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES 38
IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS 46

V. GESTION DU CAPITAL 48

V.1. FONDS PROPRES 48
V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS 49

ANNEXES 51

SYNTHÈSE

ACTIVITÉ

SMAvie BTP (Société Mutuelle d'Assurance sur la VIE du Bâtiment et des Travaux Publics) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes fondée en 1933. Elle est l'une des cinq mutuelles affiliées à la SGAM btp avec SMABTP, CAM btp, L'Auxiliaire et L'Auxiliaire Vie.

Le chiffre d'affaires enregistré en 2021 pour SMAvie BTP se répartit à 84% en affaires directes (433 M€) et à 16% en acceptation (80 M€).

Le montant des cotisations de SMAvie BTP en 2021 est de 513 M€ en hausse de 22% par rapport à l'exercice 2020.

La charge des prestations (nette de réassurance) en 2021 est de 517 M€, elle enregistre une hausse de 60 M€ par rapport à l'exercice 2020.

La charge des prestations exprimée en pourcentage des provisions techniques est de 8% en 2021 contre 7% en 2020. Cette charge est traditionnellement plus faible pour SMAvie BTP qu'elle ne l'est pour la concurrence. Cette tendance s'explique par le caractère attractif des contrats proposés ainsi que par le fort attachement des sociétaires à la SMAvie BTP.

Les frais généraux y compris commissions, sont en hausse de 1% en 2021 par rapport à 2020 et, rapportés aux provisions mathématiques, ils représentent toujours 1% des PM en 2021 comme en 2020.

Les produits financiers s'élèvent à 169 M€ en 2021 contre 152 M€ en 2020.

Enfin, le résultat net ressort à 4 495 K€ en 2021 contre 383 K€ en 2020.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMAvie BTP est une société d'assurance mutuelle à conseil d'administration assisté de différents comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité des rémunérations, comité d'éthique et de prévention des conflits d'intérêt).

Chaque responsable opère sous la responsabilité de la direction générale et reçoit des pouvoirs dans le cadre d'une lettre de mission qui décrit précisément ses fonctions.

Les fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux. Il peut déléguer cet examen à un de ses comités spécialisés (comité d'audit et des risques par exemple).

Une procédure définissant les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil d'administration a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

En matière de politique de rémunération, SMAvie BTP offre à ses salariés une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver, d'encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution, tant individuelle que collective, à la performance du Groupe.

La rémunération des salariés de SMAvie BTP est donc composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective.

Concernant le respect des exigences en matière de compétence et d'honorabilité, le secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier le respect de la politique.

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

En complément, à travers ses missions, la Direction de l'Audit Interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

Enfin, la fonction actuarielle, partie intégrante de la gouvernance de SMAvie BTP, participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Elle émet un avis indépendant sur les travaux actuariels réalisés par SMAvie BTP.

Toutes ces composantes de la gouvernance sont adaptées aux spécificités de SMAvie BTP, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter et à sa taille.

PROFIL DE RISQUE

SMAvie BTP utilise le capital de solvabilité requis (SCR) pour évaluer son profil de risque. Le profil de risque de la société en vigueur est suivi quantitativement dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année et des reporting trimestriels.

En conséquence, les risques de rachat, mortalité, frais et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription qui s'appuie sur les spécifications techniques de la formule standard.

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marchés et des rendements des actifs sur la capacité de SMAvie BTP à faire face à ses engagements. Il est décliné par module et sous module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie ne tienne pas ses engagements. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. En ce qui concerne ces derniers, SMAvie BTP ne fait quasiment pas appel à ce genre de produits financiers. Le risque de contrepartie inhérent à ce type de produit est donc quasiment nul pour SMAvie BTP.

L'évaluation des risques opérationnels (défaillance des hommes, des processus ou des systèmes) de SMAvie BTP est principalement qualitative et relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne permanent. Quantitativement les risques opérationnels sont évalués par application des spécifications techniques de la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis.

Enfin, l'exposition de SMAvie BTP à des risques externes est appréhendée à travers des tests de résistance dans le cadre de l'exercice ORSA en considérant l'impact potentiel de ces risques comme des chocs instantanés indépendants. Plus globalement, le processus ORSA vise à appliquer un certain nombre de stress tests au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus d'un scénario de référence.

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc…). Les scénarios retenus correspondent, d'une part, à une situation dite de « nouvelle baisse des taux » prenant en compte une baisse des taux durant les trois premières années suivie d'un maintien les années suivantes combinée à un maintien de la performance des marchés actions et immobilier sur la période, et d'autre part, à une situation de « forte remontée des taux » sur toute la durée de projection combinée à une dégradation de la performance sur les marchés actions et immobilier les premières années suivi d'un maintien durant les deux dernières années.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

À fin 2021, le total de l'actif de SMAvie BTP valorisé à des fins de solvabilité s'élève à 8 995 M€ dont 7 983 M€ concernent les placements, hors UC, hors prêts et avances (valeurs mobilières pour 5 558 M€, immobilier en direct pour 5 M€, participations pour 1 353 M€ et dépôts pour 1 067 M€).

À fin 2021, les provisions techniques brutes s'élèvent à 7 516 M€ (avec prise en compte de la mesure transitoire sur les provisions techniques) composées du best estimate (BE) pour 7 436 M€ et de la marge de risque pour 80 M€.

GESTION DES FONDS PROPRES

À fin 2021, les fonds propres économiques calculés avec la formule standard de SMAvie BTP sont constitués de fonds propres de base à hauteur de 1 302 M€, avec prise en compte de la mesure transitoire sur les provisions techniques, entièrement éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

À cette même date, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 615 M€ et le minimum de capital requis (MCR) s'élève à 213 M€.

SMAvie BTP couvre ainsi largement ses besoins de couverture réglementaires à respectivement 2,12 et 6,12 fois les minima requis.

I. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.1. ACTIVITÉS

SMAvie BTP (Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes fondée en 1933.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest – 75009 Paris) est l'organisme en charge du contrôle de SMAvie BTP et son commissaire aux comptes titulaire est Ernst & Young Audit (Tour First, 1 place des Saisons – 92400 Courbevoie) représenté par Olivier Drion.

SMAvie BTP est une société d'assurance mutuelle dotée d'un fonds de garantie.

SMAvie BTP est une des cinq mutuelles affiliées à la SGAM btp avec SMABTP, CAM btp, L'Auxiliaire et L'Auxiliaire Vie. La SGAM btp a été constituée par ces mutuelles afin de constituer entre elles des liens de solidarité financière importants et durables, de mettre en commun leur savoir-faire et d'organiser des coopérations entre elles, tout en gardant leur spécificité. La SGAM btp est devenue un groupe prudentiel le 30 décembre 2017.

Liste des filiales et participations détenues au 31 décembre 2021

Société	Pays	Quote-Part de participation détenue en %
Filiales (détention à 50% ou plus)		
IMPERIO	France	100,00%
SAGEVIE	France	100,00%
Participations (détention entre 10% et 50%)		
FONCIERE 114	France	36 ,98%
SA CHATEAUX DES DEUX RIVES	France	32,12%
SA SELICOMI	France	23,06%
VICTORIA INTERNACIONAL	Portugal	22,52%
SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL	France	19,73%
PACTINVEST	France	20,00%
Autres filiales et participations		
SCI SAGIMMO	France	57,56%
SCI MICHELET LUCE	France	33,00%
SCI RUE LOUIS ARMAND	France	16,00%
SAM BTP	France	12,50%

Principales activités

SMAvie BTP pratique les opérations d'assurance visées aux paragraphes 1 et 2 de l'article L. 310-1 du code des assurances. Ses principales lignes d'activité concernent l'assurance vie : avec participation aux bénéfices et en unités de compte.

La société peut céder en réassurance tout ou partie des risques qu'elle est autorisée à garantir, et accepter en réassurance des risques de même nature que ceux qui font l'objet de sa garantie directe.

SMAvie BTP exerce ses activités en France.

L'environnement économique et financier en 2021 et perspectives 2022

Outre l'épidémie qui est restée un facteur majeur des évolutions économiques en 2021, la résurgence de l'inflation a constitué le principal thème de l'année 2021. La conjonction de la désorganisation des chaînes de production, induite par la crise sanitaire, et de la réouverture des économies, parfois couplée à une stimulation budgétaire excessive, a été à l'origine d'une poussée inflationniste mondiale. Les banques centrales des pays développés ont toutefois maintenu des politiques monétaires accommodantes, considérant l'inflation comme transitoire. La problématique climatique a également pris une nouvelle dimension en 2021, les grandes puissances (Union européenne, États-Unis, Chine) s'engageant sur de nouveaux objectifs climatiques ambitieux (neutralité carbone en 2050 / 2060).

Les relations internationales ont continué d'être dominées par la rivalité sino-américaine mais aussi par des tensions grandissantes des occidentaux avec la Russie. En Europe, la nouvelle coalition allemande et la nomination de M. Draghi, associées au vote du Plan de relance européen, ont constitué des évolutions favorables à l'intégration européenne mais qui restent encore à confirmer.

Croissance mondiale : dynamiques divergentes

L'émergence de nouveaux variants a continué de perturber la situation macroéconomique mondiale mais les restrictions sanitaires ont nettement moins affecté l'activité économique en 2021. La croissance mondiale a ainsi fortement rebondi, atteignant +5,9 % en 2021, après une récession de -3,1 % en 2020. La reprise s'est révélée très hétérogène en fonction des pays, dépendant des contraintes d'approvisionnement, du degré de réouverture des économies mais aussi de l'ampleur des politiques économiques mises en œuvre.

Très fortement stimulée par les plans de relance d'une ampleur sans précédent, l'activité américaine a retrouvé son niveau d'avant crise dès le milieu de l'année 2021 et a progressé de +5,7 % en moyenne annuelle en 2021 (après -3,4 % en 2020).

La normalisation de l'économie a été plus lente dans la zone euro où le PIB est revenu, fin 2021, sur son niveau pré-crise. La croissance de la zone euro a atteint +5,2 % en moyenne annuelle en 2021 (après -6,5 % en 2020). Au sein de la zone, l'Allemagne a été très affectée par les difficultés d'approvisionnement (croissance de +2,8 % en 2021 après une récession de -4,6 % en 2020) alors que la France a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le 3ème trimestre (croissance de +7,0 % en moyenne en 2021, à comparer avec un recul du PIB de 8 % en 2020).

Seul grand pays ayant évité la récession en 2020, la Chine a connu une croissance de +8 % en 2021. La croissance chinoise a toutefois nettement ralenti en fin d'année, sous l'effet du repli de l'activité immobilière.

Retour de l'inflation : des tensions inflationnistes plus marquées aux États-Unis qu'en zone euro

Les prix à la consommation ont fortement accéléré dans la plupart des pays en 2021, atteignant des hausses historiques en fin d'année : + 7 % aux États-Unis et +5 % dans la zone euro au mois de décembre. En France, le taux d'inflation a atteint 2,8 % en décembre 2021 (1,6 % en moyenne annuelle).

La conjonction d'une offre contrainte par les difficultés d'approvisionnement et d'une forte demande, stimulée par la réouverture des économies et les plans de relance, a provoqué une forte hausse des prix dans de nombreux secteurs. Le secteur de l'énergie a été particulièrement affecté avec le rebond du prix du pétrole et la forte augmentation des prix du gaz (liés par ailleurs à des facteurs géopolitiques et à la transition climatique).

Maintien de politiques économiques très expansionnistes

Après des transferts massifs aux ménages en 2020, les politiques économiques sont restées très expansionnistes en 2021. Les États-Unis ont ainsi adopté un nouveau plan de relance massif de 1 900 Md$ en mars 2021. Dans l'Union européenne, le plan de relance (750 Md€) décidé en juillet 2020, a été ratifié par l'ensemble des états membres fin mai 2021 mais il n'a que peu stimulé l'activité en 2021 car seuls 13 % des fonds ont été versés la première année.

Face à l'accélération des prix, les banques centrales ont maintenu des politiques très accommodantes en 2021 (maintien des taux bas et importants achats de titres), considérant l'inflation comme transitoire. En fin d'année, elles ont toutefois annoncé une sortie progressive de leur politique ultra-accommodante, mais de manière plus rapide aux États-Unis que dans la zone euro. À rebours des autres pays, la Chine a durci ses politiques économiques en 2021. Le ralentissement de la demande domestique a toutefois incité les autorités chinoises à adopter des politiques moins restrictives en fin d'année.

Politiques climatiques : des objectifs ambitieux

Les grandes puissances se sont engagées sur des objectifs climatiques très ambitieux visant une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 (-55 % dans l'UE et -43 % aux États-Unis par rapport à 1990) et la neutralité carbone en 2050 (2060 pour la Chine).

L'arrivée à la présidence de Joe Biden n'a pas réduit les tensions géopolitiques

En 2021, les relations internationales sont restées dominées par la rivalité sino-américaine. La nouvelle Administration américaine a conservé une ligne dure à l'égard de Pékin, poursuivant le découplage avec la Chine. Les relations de l'Union européenne avec ses voisins sont restées globalement tendues (Royaume-Uni, Turquie, Russie). L'arrivée d'une coalition ouvertement pro-européenne en Allemagne et celle de Mario Draghi à la tête du gouvernement italien ont constitué des évolutions favorables pour l'intégration européenne.

Marchés financiers en 2021

Le maintien d'une situation d'hyper-liquidité par les banques centrales, combiné aux taux d'intérêt réels fortement négatifs, a alimenté la hausse de la valorisation de la plupart des actifs financiers en 2021.

Malgré l'accélération des prix à la consommation, les taux à 10 ans n'ont progressé que modérément sur l'année : de 59 points de base (pb) aux États-Unis, de 40 pb en Allemagne et de 54 pb en France, pour atteindre respectivement 1,50 %, -0,18 % et 0,19 % fin 2021. Les taux d'intérêt réels (déflatés par les prix) se sont parallèlement fortement réduits, revenant sur leurs plus bas niveaux depuis les années 70.

Les indices boursiers ont affiché de très bonnes performances en 2021. Après un repli en 2020, l'Eurostoxx50 et le CAC40 ont progressé respectivement de 21 % et 28,9 %. Le CAC40 a dépassé son plus haut historique de septembre 2000. Aux États-Unis, les indices actions restent sur leur tendance haussière : +26,9 % pour le S&P500 sur l'année 2021. Les spreads de crédit n'ont que peu évolué en Europe en 2021.

Le prix du pétrole (Brent) s'est fortement redressé en 2021 finissant l'année à 78 $ le baril, en hausse de 50 % sur l'année. La hausse exceptionnelle des prix du gaz (multipliés par près de 4 en Europe) a entraîné un renchérissement de l'électricité sur le marché européen. Le cours de l'or fait toutefois exception avec une baisse de 3,5 % sur l'année 2021 (1 829 $ l'once).

Sur le marché des changes, l'année 2021 a été marquée par la très forte dépréciation de certaines devises émergentes (-44 % de la livre turque face au dollar). Après s'être déprécié en début d'année 2021, le dollar s'est réapprécié au second semestre lorsque la Fed a adopté un ton plus ferme. L'euro a perdu 7 % contre le dollar en 2021.

Perspectives 2022

L'épidémie va rester un facteur d'incertitude en 2022. Les perspectives de croissance s'orientent vers un essoufflement de la reprise, lié à la fin de la phase de rattrapage post-crise, à la persistance des difficultés d'approvisionnement, au moindre soutien des politiques économiques (marges budgétaires limitées et possible resserrement monétaire) ainsi qu'au ralentissement marqué de l'économie chinoise. La hausse des prix risque également de peser sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Même si le risque inflationniste semble limité en Europe, l'inflation pourrait rester durablement plus élevée qu'avant-crise, obligeant les banques centrales à se montrer moins accommodantes que lors de ces dernières années.

I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

	2020 en M€	2021 en M€
Primes acquises nettes de réassurance	420	513
Sinistres réglés et variations de PSAP nets	-457	-517
Variations des autres provisions nettes (PM, PEG…)*	40	-81
Frais (admin, acquisition, financier, autres charges)**	-80	-89
Total des éléments techniques et frais nets	-77	-173
Produits financiers relevant du compte technique	139	161
Ajustements ACAV	10	106
Autres éléments relevant du compte technique : PB	-95	-111
Autres éléments relevant du compte technique : autres produits techniques	9	7
Total du résultat technique	-14	-10
Autres éléments relevant du compte non technique (produits financiers)	14	16
Autres éléments relevant du compte non technique (IS, autres)	1	-2
Résultat net	**0,4**	**4**

**La variation de PGG est constatée en "Frais", pas en "variations de Provisions"*

***Les Frais incluent la variation de PGG mais excluent les "autres produits techniques"*

Primes

Le chiffre d'affaires net ressort à 513 M€, en hausse de 22% par rapport à celui de 2020 (420 M€).

Les cotisations Vie nettes de l'exercice s'élèvent à 427 M€ contre 364 M€ en 2020, soit une hausse de 17 %. Les cotisations en affaires directes connaissent une hausse de 21 % passant de 317 M€ en 2020 à 383 M€ en 2021. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse de la collecte sur les contrats d'épargne individuelle.
Les cotisations acceptées sont en baisse de 9%, passant de 46 M€ à 42 M€. Celles-ci sont principalement constituées des cotisations Imperio qui passent de 43 M€ à 39 M€ en 2021.

Les cotisations non vie nettes de l'exercice s'élèvent à 87 M€ contre 57 M€ en 2020, soit une hausse de 53%. Au total, les primes Non Vie issues du courtage et du réseau en affaires directes s'élèvent à 50 M€. Le volume de primes acceptées comptabilisées en non vie est en hausse de 50% par rapport à 2020 et s'élève à 38 M€. Elles sont constituées principalement des acceptations en provenance de PRO BTP.

Sinistres

Les sinistres réglés ou provisionnés (nets de réassurance) s'élèvent à 517 M€ contre 457 M€ en 2020.

Hors acceptation, les charges de prestations vie enregistrent une hausse de 20%, passant de 364 M€ pour 2020 à 436 M€ en 2021.
Cette hausse est principalement due à la hausse des rachats qui passent de 163 M€ à 199 M€ en 2021 et des décès qui passent de 122 M€ à 163 M€ en 2021.

Variation des autres provisions nettes

La variation des provisions techniques passent de +40 M€ en 2020 à -81 M€ en 2021. Elles se composent notamment des variations de provisions mathématiques (déductions faites des intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporées au provisions) avec une baisse des provisions sur les contrats en euros de 12 M€ et une hausse des provisions sur contrats en UC de 168 M€. Cette variation de provisions est compensée par les charges de revalorisaton (IT/ PB) dans les provisions pour 86 M€.

Frais

Le total des frais généraux s'élève à 84 M€ et augmente de 1 % par rapport à 2020.

Hors commissions, les frais généraux passent de 69 M€ en 2020 à 65 M€ en 2021, soit une baisse de 6% avec une baisse des dépenses d'honoraires et de prestations externes de 11% et des charges de personnel de 5%.

Les commissions s'élèvent à 19 M€ en 2021. Elle se composent de commissions de réassurance, d'apport et de délégation.

Les revenus financiers sont en hausse de 14% portée par la hausse des revenus récurrents et des dividendes exceptionnels. L'ajustement net des ACAV passe de 10 M€ en 2020 à 106 M€ en 2021. Cet ajustement traduit l'évolution des valorisations des OPCVM servant de supports aux unités de compte. Toutefois, par construction comptable, ils sont sans impact sur le compte de résultat, car les engagements vis-à-vis des sociétaires augmentent du même montant.
Les participations aux résultats affectées aux sociétaires s'établissent à 111 M€ contre 95 M€ en 2020, soit une hausse de 17%.

I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers (après frais directs et hors commissions reçues) s'élèvent à 169 M€ en 2021 contre 152 M€ en 2020.

Ils se décomposent en :

- 140 M€ de revenus courants (intérêts, dividendes, loyers) contre 142 M€ en 2020 qui se répartissent principalement à hauteur de 84 M€ (83 M€ en 2020) sur des revenus sur produits d'intérêt, de 26 M€ (contre 24 M€ en 2020) sur des dividendes sur actions et participations, de 29 M€ (contre 34 M€) sur des revenus immobiliers (hors dividendes sur actions immobilières) et de 3 M€ (inchangé) sur les fonds d'investissement. Le solde correspond aux frais supportés directement au titre de la gestion financière ;
- 29 M€ de profits nets provenant de la réalisation de placements et d'écarts de change contre 10 M€ en 2020.

Les produits financiers rapportés au montant des actifs valorisés au prix de marché (hors créances sur réassureurs et trésorerie liée à l'exploitation) se sont élevés en 2021 à :

- 1,75 % (contre 1,82 % en 2020) en prenant en compte les revenus courants hors exceptionnels ;
- 2,11 % (contre 1,95 % en 2020) en prenant en compte en plus les plus ou moins-values réalisées sur la période ;
- 3,41 % (contre 1,52% en 2020) pour la rentabilité globale des actifs qui ajoute au résultat financier la variation des plus-values latentes nettes qui ont progressé en 2021 sur les actions cotées.

Les frais internes et externes liés à la gestion des placements (hors charges d'intérêt) ont totalisé 5,55 M€ en 2021, en baisse par rapport à 2020 (6,75 M€).

Hypothèses d'évolution des paramètres de marché utilisés sur la période de projection

Les hypothèses macroéconomiques et financières retenues en 2021 pour la période 2021-2025 caractérisent un scénario macroéconomique de monétisation durable des dettes. Les principales caractéristiques de ce scénario sont les suivantes :

- les banques centrales continuent à mener des politiques monétaires très accommodantes, contraintes par le haut niveau de l'endettement mondial, encore renforcé par la crise sanitaire et économique, avec l'objectif de maintenir les taux d'intérêt réels à un faible niveau et de maîtriser le taux de change pour soutenir la compétitivité et en corollaire l'activité ;
- l'investissement et en corollaire la croissance potentielle restent faibles dans les pays développés ;
- après le recul de 2020, le taux d'inflation de la zone euro se redresse à partir de 2021 mais reste proche de la cible de la BCE ;
- le taux d'intérêt à 10 ans se redresse à partir de 2021. Il reste toutefois à de faibles niveaux sur la durée de projection.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SMAvie BTP est une société d'assurance mutuelle à conseil d'administration assisté de différents comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité des rémunérations, comité d'éthique et de nomination, comité stratégique et comité des investissements).

Système de gouvernance

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration "détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent".

Les présidents des différents comités du conseil (comité d'audit et des risques, comité des rémunérations, comité d'éthique et de nomination, comité stratégique et comité des investissements) rendent compte directement de leurs travaux au conseil d'administration.

Outre l'adoption du rapport annuel et des comptes annuels, le conseil d'administration approuve notamment :

- les différents rapports réglementaires relevant de sa compétence (notamment rapport sur la solvabilité et la situation financière, rapport sur la LCB-FT, rapport régulier au contrôleur et rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité) ;
- la politique financière pour l'année N+1 ;
- la nomination et la révocation du directeur général, sa rémunération et les conditions de son contrat de travail, s'il est salarié ;
- sur proposition du directeur général, la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués ;
- la rémunération de la direction générale et les indemnités pour temps passé des administrateurs et des membres des comités spécialisés sur proposition du comité des rémunérations ;
- les modifications des politiques écrites ;
- le changement des tarifs ;
- le plan triennal stratégique ;
- les conventions réglementées ;
- certaines opérations d'investissement en fonction de seuils déterminés.

Le conseil est également tenu informé :

- de l'évolution des produits et des offres ;
- de l'évolution des opérations de croissance externe ;
- de l'enquête annuelle du marché de l'assurance de personnes ;
- des résultats de l'enquête de satisfaction des sociétaires et de la mise en œuvre de la certification qualité ;
- des orientations de la politique des ressources humaines ;
- des résultats des rapports des organismes de contrôle ;
- de l'actualité législative et règlementaire ;
- de l'activité et des résultats des filiales d'assurance en France et à l'international ;

- ainsi que, régulièrement, des résultats de l'activité du réseau commercial.

Il est actuellement composé de 23 membres.

Les comités du conseil

Comité d'audit et des risques

Le conseil a constitué un comité d'audit et des risques composé à fin 2021 de 3 administrateurs et de 1 personnalité extérieure indépendante.

Il examine les projets de comptes avant la délibération du conseil, ainsi que les rapports réglementaires et il entend les commissaires aux comptes et prend connaissance avant le conseil du changement des tarifs. Lui sont également présentés :

- les comptes sociaux ;
- le suivi des équilibres économiques de l'exercice ;
- le rapport complémentaire au comité d'audit présenté par le commissaire aux comptes ;
- le rapport annuel d'activité conformité comprenant le plan de conformité de l'exercice suivant ;
- le rapport LCB-FT ;
- le programme de l'audit interne ;
- le suivi des recommandations de l'ACPR ;
- l'impact des taux négatifs sur la solvabilité ;
- les orientations tarifaires.

Concernant la gestion des risques, le comité d'audit et des risques assure notamment l'examen et le suivi :

- du profil de risque et du calcul de la solvabilité ;
- la synthèse sur le contrôle interne ;
- des politiques écrites ;
- des rapports règlementaires (ORSA (dont les hypothèses de calculs sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et la liste des risques majeurs), RSR, SFCR, actuariel).

Comité des rémunérations

Pour l'organisation de ses travaux, le conseil d'administration a constitué un comité des rémunérations, commun avec SMABTP composé à fin 2021 de 8 membres.

Comité d'éthique et de nomination

Le conseil d'administration a constitué un comité d'éthique et de nomination, commun avec SMABTP et composé à fin 2021 de 3 membres.

Le comité examine notamment la compétence et l'honorabilité des candidats aux mandats d'administrateur (y compris ceux dont le mandat est proposé au renouvellement), de dirigeants effectifs ainsi que la compétence collégiale du conseil d'administration afin d'identifier les éventuels besoins de formation.

Comité stratégique

Ce comité commun avec SMABTP a pour mission d'orienter la stratégie de SMAvie BTP et SMABTP et de suivre sa mise en œuvre. Il est composé à fin 2021 de 8 membres.

Comité des investissements

En 2018, le conseil d'administration de SMAvie BTP a également constitué en commun avec SMABTP un comité des investissements. Il est composé de 4 membres : 2 administrateurs nommés par SMABTP et 2 administrateurs nommés par SMAVie BTP. Le comité des investissements a pour mission d'examiner la

politique financière et la politique détaillée de gestion du risque d'investissement et de rendre un avis avant approbation par le conseil sur les opérations d'investissement significatives.

Le comité opérationnel des risques

Le comité opérationnel des risques, commun à SMABTP, SMAvie BTP, SMA SA et SAGEVIE, est présidé par le directeur général de SMABTP et de SMAvie BTP et réunit l'ensemble des membres du comité exécutif ainsi que les responsables actuariels IARD et investissement et les responsables des pôles de la direction des risques. Il se réunit chaque trimestre et il valide notamment la politique de gestion des risques et suit sa mise en œuvre.

La direction générale

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration et participe au conseil avec voix consultative. Ses pouvoirs font l'objet, conformément aux statuts, de délégations formalisées. Le directeur général de SMAvie BTP est également directeur général de SMABTP.

En sus de ses pouvoirs règlementaires et statutaires, le directeur général reçoit chaque année une délégation de pouvoir du conseil en matière d'assurance de cautions, d'avals ou garanties.

Le directeur général est assisté d'un comité exécutif commun avec SMABTP comprenant le directeur général adjoint en charge des grands comptes et international, le directeur général adjoint en charge des assurances IARD, le directeur des investissements, le directeur général adjoint en charge des assurances de personnes, le directeur des règlements, le directeur des systèmes d'information, le directeur des risques et du contrôle de gestion, le directeur des affaires générales, la directrice opérationnelle des régions, le directeur commercial réseau direct, la directrice des ressources humaines et d'un comité de direction réunissant les autres directeurs (22 membres au total).

Les fonctions clés

Quatre responsables de fonctions clés de SMAvie BTP ont été désignés et notifiés à l'ACPR.

Chaque responsable opère sous la responsabilité de la direction générale et reçoit des pouvoirs dans le cadre d'une lettre de mission qui décrit précisément ses fonctions.

Les fonctions clés peuvent communiquer avec tout membre du personnel et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés de leurs travaux. Une procédure définissant les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil d'administration, a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

La fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- aider le conseil d'administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec les questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, les opérations de fusion-acquisition et les projets et investissements de grande ampleur ;
- identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction de vérification de la conformité

Le dispositif de contrôle interne intègre la vérification de la conformité. Par ailleurs, la fonction de vérification de la conformité conseille le directeur général et le conseil d'administration sur le respect des dispositions législatives, règlementaires et administratives.

Pour ce faire, la fonction de vérification de la conformité met en place une politique de conformité. Cette politique définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting en matière de conformité.

Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité.

La fonction de vérification de la conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

La fonction audit interne

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit au conseil d'administration ou au comité d'audit, si le conseil lui a délégué ce rôle ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration, ou au comité d'audit si le conseil lui a délégué ce rôle, un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration sur les bases des recommandations.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction d'audit interne est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle a pour objet de :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- analyser la suffisance et la qualité des données ;
- comparer les modèles et les données empiriques ;
- analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de l'entreprise, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription. Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits.

La fonction actuarielle reçoit tous les documents du conseil d'administration et du comité d'audit en rapport avec ses missions. Elle peut également assister aux débats sur les points en question.

Pour conduire ses travaux, la fonction actuarielle peut s'appuyer sur les travaux effectués au sein du département Technique Produits de la Direction des Assurances de Personnes ou des autres services de SMA (Actuariat financier, Actuariat SMABTP, Direction Investissements...) ou bien utiliser des ressources externes selon les cas et si besoin.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL SMAvie BTP

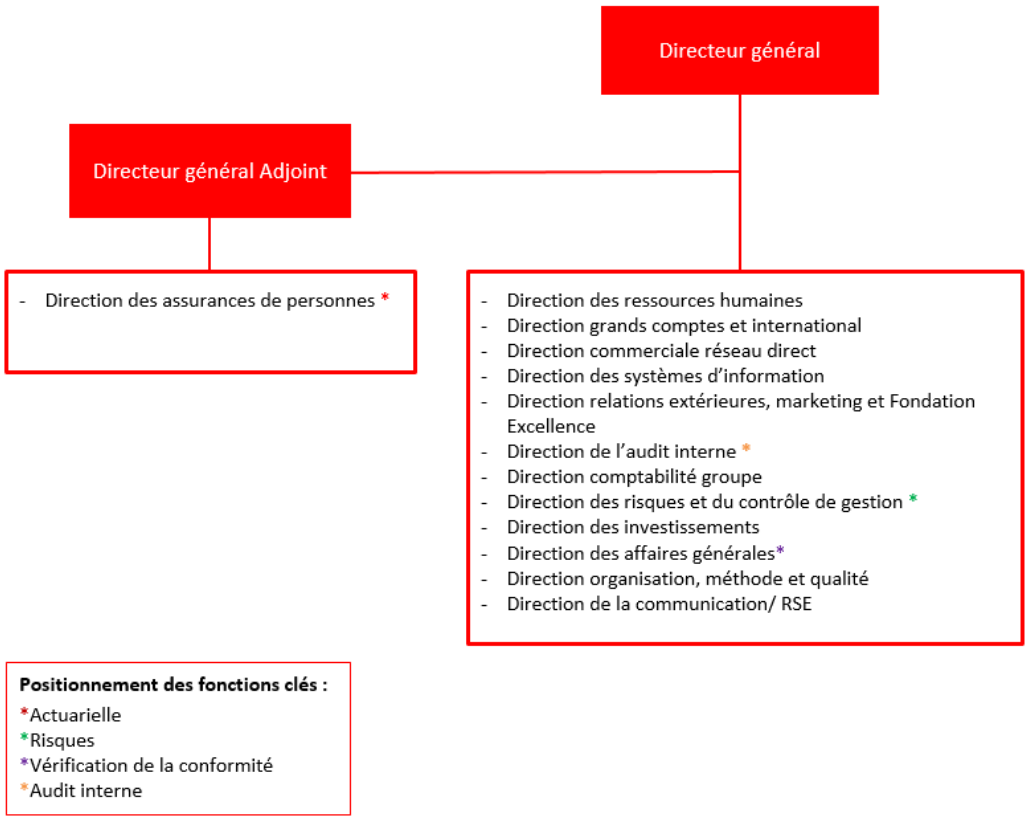

Politique de rémunération

La politique de rémunération globale définie par SMAvie BTP repose sur les principes suivants :

- offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver ;
- encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution tant individuelle que collective à la performance de l'entreprise.

La rémunération des salariés de SMAvie BTP est composée d'un salaire de base, d'une rémunération variable individuelle et d'une rémunération variable collective.

SMAvie BTP a mis en place un système de redistribution collective dans le cadre d'un accord dérogatoire de participation.

Les éléments de rémunération des membres de la direction générale se composent :

- d'un salaire fixe mensuel ;

- d'une part variable versée annuellement ;
- d'une cotisation à la retraite.

Le directeur général, mandataire social, ne perçoit ni intéressement, ni participation.

Le comité des rémunérations commun à SMABTP et à SMAvie BTP instruit chaque année pour le compte des conseils à qui il soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération fixe mensuelle du directeur général et la fixation de la part variable (versée en différé pour partie).

SMAvie BTP étant une société d'assurance mutuelle, il n'y a pas d'attribution d'actions ou d'options sur actions aux dirigeants en rémunération de leurs fonctions.

La rémunération variable des commerciaux est fixée, d'une part en fonction de la souscription d'un volume global de contrats et, d'autre part, en fonction de critères qualitatifs portant notamment sur le respect des règles de procédures.

Les principes édictés en matière de rémunération par la Directive Distribution Assurance du 23 février 2016 sont intégrés dans le dispositif de rémunération des commerciaux.

Il s'agit notamment des deux principes suivants :

- veiller à ce que les distributeurs de produits d'assurance ne soient pas rémunérés d'une façon qui aille à l'encontre de leur obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients ;
- les rémunérations versées ne doivent pas avoir d'effet négatif sur la qualité du service fourni aux clients, ni nuire au respect de l'obligation d'agir d'une manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux des intérêts des clients.

S'agissant des autres composantes variables de la rémunération, l'évaluation de la performance est réalisée chaque année lors de l'entretien annuel professionnel par le responsable hiérarchique.

La retraite est composée du régime général de la sécurité sociale et du régime complémentaire obligatoire fusionné depuis le 1er janvier 2019 (AGIRC-ARRCO pour les cadres). SMAvie BTP a souhaité apporter une rente additionnelle grâce à un dispositif de retraite supplémentaire nommé BATIRETRAITE Groupe.

En tant que société d'assurance mutuelle, SMAvie BTP n'attribue de rémunération ni aux administrateurs ni au président du conseil d'administration. En revanche, elle leur verse des indemnités de présence.

La somme des montants bruts des indemnités versées au président et aux administrateurs et celle des remboursements des frais de déplacement et d'hébergement pour l'année N entrent dans une enveloppe dont le montant est voté par l'assemblée générale de l'année N-1.

L'enveloppe dédiée aux administrateurs pour l'exercice 2021 est identique à celle votée pour l'exercice 2020. La totalité de la rémunération brute des administrateurs pour leur participation effective en 2021 aux différentes instances a augmenté par rapport à 2020 de 3,95 %.

Transactions importantes

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil d'administration autorise les conventions qui sont réglementées et est informé des conventions courantes conclues avec des administrateurs ou des dirigeants effectifs. En outre, les commissaires aux comptes procèdent à un examen annuel des conventions réglementées et courantes en vigueur au cours de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le conseil d'administration a constitué un comité d'éthique et de nomination qui a pour objet la prévention des problématiques de conflits d'intérêts, notamment dans le cadre de la passation des marchés de travaux ou de prestations pour compte propre, y compris avec les administrateurs. Des procédures spécifiques en matière d'achats sont mises en œuvre par les directions concernées.

De plus, les conditions de passation des contrats d'assurance conclus par les administrateurs sont déclarées annuellement aux commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article R322-57-IV-2° du code des assurances.

II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

À tout moment, chaque dirigeant effectif et responsable de fonctions clés doit répondre aux exigences d'honorabilité nécessaires à l'exercice de sa fonction. Par honorabilité, on entend être digne de considération, d'estime et d'honnêteté. Les condamnations définitives criminelles, délictuelles, disciplinaires ou administratives sont donc prises en compte dans l'appréciation de l'exigence d'honorabilité.

La charte des administrateurs, adoptée par le conseil du 1er juin 2006, tient également compte des recommandations formulées par les instances professionnelles en matière de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles.

En outre, les dirigeants effectifs doivent avoir une expérience ou une formation au moins dans les domaines suivants : l'assurance et les marchés financiers, les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme, le système de gouvernance, la compréhension et les modalités de gestion des risques auxquels l'organisme est confronté, l'analyse actuarielle et financière, et la règlementation applicable à l'organisme.

Chaque responsable de fonction clés doit avoir les compétences communes d'autorité, de capacité d'organisation, de communication écrite et orale, et de management, et des compétences spécifiques à son domaine d'intervention.

Le secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier du niveau de compétence et d'honorabilité du candidat.

II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de 4 processus faisant l'objet d'une description précise dans des politiques dédiées, validées par les instances de gouvernance :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent.

Le processus ORSA, décrit plus précisément ci-dessous, est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé validé par le comité opérationnel des risques puis présenté au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration avant d'être envoyé au superviseur dans les 2 semaines qui suivent sa validation par le conseil d'administration, conformément à la réglementation.

Le processus de suivi du profil de risque de la société se concrétise par la production d'informations chiffrées envoyées à l'autorité de contrôle (QRT). Un calcul de SCR et des éléments éligibles à la couverture du SCR est réalisé sur les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Ce calcul respecte les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2, tant pour le SCR que pour les éléments éligibles. Plus particulièrement, le SCR est calculé avec l'utilisation de la formule standard.

Dans le cadre du processus de mise à jour de la politique générale des risques, le comité opérationnel des risques valide pour proposition au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration un niveau minimum à respecter de couverture du SCR par les fonds propres éligibles, calculés en conformité avec les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2. Un niveau maximal de SCR à ne pas dépasser est ensuite défini et correspond à la tolérance aux risques. Cette tolérance est ensuite déclinée en budgets de

risques correspondant aux SCR par module de risques. Chaque politique détaillée traitant de la gestion des risques précise les limites encadrant opérationnellement les activités.

Le processus de coordination du contrôle interne, décrit également plus précisément ci-dessous, permet de rendre compte régulièrement du niveau de maîtrise de nos risques opérationnels, à savoir la défaillance des hommes, des processus ou des systèmes. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une synthèse annuelle partagée avec les différentes instances de gouvernance.

La responsabilité de l'ensemble de ce dispositif est confiée à la direction des risques, dont le directeur porte la responsabilité de la fonction clé gestion des risques et est directement rattaché au directeur général. La direction des risques est quant à elle organisée par « pôle » de risques (risques IARD, risques d'investissements et vie, risques opérationnels) de manière à couvrir l'intégralité de l'univers des risques susceptibles d'impacter SMAvie BTP.

Grâce à des outils dédiés (pilotage du contrôle interne, modélisation, reporting, …) des informations régulières sur les risques sont transmises au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration (calculs de SCR et fonds propres disponibles, calculs et rapport ORSA, synthèse de contrôle interne, mise à jour des politiques,…).

Le directeur des risques et du contrôle de gestion est également membre du comité exécutif, permettant ainsi une prise en compte au plus tôt des sujets liés à la gestion des risques par le niveau le plus élevé de management opérationnel de SMAvie BTP.

Chaque direction métier reste responsable de la déclinaison des politiques de risque sur son périmètre de responsabilité. La Direction des risques prend en charge le processus de suivi de la mise à jour de l'ensemble des politiques.

II.4. PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA conduit depuis 2015 vise à définir dans un premier temps les hypothèses qui permettent de réaliser les projections, à savoir : les prévisions de chiffre d'affaires sur la période de projection, les prévisions de taux de revalorisation des contrats, la courbe des taux sans risque à appliquer, les hypothèses de rendements financiers et la définition des scénarios de choc à appliquer.

Ces hypothèses sont également complétées par la mise à jour de la liste des risques, dits majeurs, pouvant avoir un impact significatif ou nécessitant un suivi spécifique par le dispositif de gestion des risques. Cette liste des risques majeurs fait l'objet d'une revue annuelle par les membres du comité de direction en vue de proposer son éventuelle évolution au comité opérationnel des risques, au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration.

Dans un second temps, le résultat des projections obtenues et le rapport explicitant les évolutions attendues sont présentés au comité opérationnel des risques, au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration.

La production des résultats ORSA nécessite la réconciliation de plusieurs sources de données et une forte transversalité entre les différentes directions contributrices.

Ainsi, la direction de la comptabilité générale fournit les états financiers approuvés par l'assemblée générale (comptes annuels) ainsi que le bilan prudentiel et le calcul de SCR validés par la direction générale.

La direction des investissements propose les scénarios économiques et financiers à retenir.

La direction des assurances de personnes définit les hypothèses de collecte nette à prendre en compte par année de projection ainsi que les hypothèses de revalorisation des contrats. Les hypothèses de rachat utilisées s'appuient sur les rachats historiquement observés dans le portefeuille de passif de SMAvie BTP.

La coordination de ces différents contributeurs est assurée par la direction des risques. Les projections des actifs et des passifs ainsi que les interactions actif / passif sont réalisées par le département d'actuariat financier à partir d'un outil interne de modélisation (Modèle Actuariel de Risque et de Solvabilité - MARS). A partir de ces projections l'ensemble des éléments du bilan économique sont produits ainsi que les éléments de capitaux réglementaires à détenir.

Grâce à ce processus, le conseil d'administration est en mesure d'apprécier la capacité de la société à respecter ses exigences de solvabilité sur l'horizon du plan stratégique dont la mise à jour leur est proposée chaque année, y compris en cas de survenance d'événements défavorables dont la nature et l'ampleur sont prédéfinies.

En complément du processus annuel, un processus ORSA peut également être mis en œuvre en cas de dépassement d'un budget de risque, d'une baisse significative des éléments éligibles à la couverture du SCR ou de survenance d'un risque considéré comme majeur par la société. Le comité opérationnel des risques, sous l'autorité du directeur général de SMAvie BTP, valide, à l'image du processus annuel, le rapport détaillé qui est ensuite présenté au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration pour décision sur les mesures à adopter.

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité 2 sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, SMAvie BTP détermine un besoin global de solvabilité (BGS) sur la base de son profil de risque spécifique, en tenant compte notamment d'une vision interne de son exposition aux risques de marché, des limites approuvées de tolérance au risque, de sa perception de l'environnement économique et de sa stratégie commerciale.

À l'instar du calcul du SCR et en respect des exigences règlementaires, le calcul du BGS tel que défini par SMAvie BTP repose sur une comptabilisation en valeur économique, une mesure de risque utilisant la Value at Risk (VaR) sur un horizon de 1 an et une approche par silo fondée sur l'ensemble des modules de risque identifiés pour le calcul du SCR.

Néanmoins, le BGS de SMAvie BTP diffère du SCR car certains modules de risques sont calculés avec une approche différente.

Ainsi, SMAvie BTP dispose d'un outil interne de modélisation dédié aux investissements permettant d'approcher au mieux le profil de risque de marché de la société, compte tenu de sa politique de gestion et des caractéristiques de son portefeuille. Cet outil est donc utilisé pour le calcul du risque de marché inclus dans le BGS, alors que le SCR marché calculé à des fins de reporting règlementaire est calculé par application de la formule standard.

Enfin, le calcul du risque de marché inclus dans le BGS ne prend pas en compte les risques relatifs aux placements en représentation des excédents de fonds propres par rapport au besoin réglementaire.

L'agrégation des modules de risque entre eux tient compte d'une corrélation conforme à la vision interne du risque de la société.

II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SMAvie BTP a un dispositif de contrôle interne couvrant l'ensemble de ses activités.

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance définissant les rôles et responsabilités du conseil d'administration, du comité d'audit et des risques, du comité opérationnel des risques, du comité de contrôle interne, des fonctions clés et directions métier.

Ce dispositif permet de s'assurer du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels tant par les moyens humains (réseau de contrôleurs internes permanents et conformité) que par l'outil informatique déployés.

Le dispositif de contrôle interne repose sur une cartographie détaillée des processus, des risques et des contrôles ainsi que sur la déclaration d'incidents.

Chaque direction métier est responsable des risques opérationnels associés aux processus dont elle est propriétaire ainsi que de la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise. Elle désigne un Contrôleur Interne Permanent et Conformité (CIPC) chargé de s'assurer de l'application des règles et du respect des procédures opérationnelles. Pour atteindre cet objectif, le CIPC réalise des contrôles dits de « niveau 2 » pour évaluer la qualité des contrôles dits de « niveau 1 » réalisés dans le cadre des procédures métier. Pour réaliser leur mission, les CIPC ont à leur disposition un outil leur permettant :

- de décrire les processus ;
- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels associés à chaque processus ;
- d'identifier et d'évaluer les actions de maîtrise (contrôles de niveau 2) ;
- de déclarer les incidents liés au dysfonctionnement des processus et des procédures, y compris les potentiels cas de fraude détectés ;
- d'assurer le suivi des plans d'action en réponse à des contrôles défaillants ou à la survenance d'incidents ;
- de disposer d'un historique de la cartographie des processus, des risques et des contrôles de leur périmètre.

Chaque année, la cartographie des processus, des risques et des contrôles fait l'objet d'une mise à jour par les directeurs métiers.

Sur la base de cette cartographie, le CIPC et directeur métier définissent un plan de contrôle triennal couvrant l'ensemble des processus de leur périmètre. Ce plan de contrôle triennal prévoit la liste des contrôles devant être évalués chaque année par le CIPC. Cette liste est mise à jour annuellement consécutivement à la mise à jour de la cartographie des risques et des contrôles.

La direction des risques réalise trimestriellement, via la coordination du contrôle interne un état d'avancement du plan de contrôle annuel et des incidents déclarés sur les 3 derniers mois. Cette synthèse est partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne et du comité opérationnel des risques.

Annuellement, la direction des risques réalise une synthèse sur le contrôle interne. Cette synthèse, également partagée au sein du comité de coordination du contrôle interne, du comité opérationnel des risques, du comité d'audit et des risques et du conseil d'administration présente l'état des évolutions intervenues sur la cartographie des risques opérationnels, entre l'année N-1 et l'année N. Cette synthèse annuelle comporte la liste des risques dont la cotation est élevée en net, le taux de réalisation des plans de contrôle, le niveau d'efficacité des contrôles évalués pendant l'exercice, ainsi que les incidents survenus pendant la période.

Mise en œuvre de la fonction conformité

La fonction conformité contribue à la gestion des risques et doit donc s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent en opérant sous la responsabilité de la direction générale.

La fonction conformité peut communiquer avec tout membre du personnel et accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elle a besoin pour exercer ses responsabilités.

La fonction conformité, a vocation à :

- conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- évaluer l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les activités de l'entreprise ;
- identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Il incombe ainsi à la fonction conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité.

Le dispositif de vérification de la conformité est intégré au dispositif de contrôle interne, le risque de non-conformité étant un sous-ensemble des risques opérationnels. Ce dispositif repose sur le même réseau de contrôleurs internes permanents et conformité ainsi que sur l'utilisation du même outil informatique de suivi.

Chaque direction est responsable de la maintenance de son référentiel de conformité. Ce référentiel permet de faire le lien entre les principales exigences de conformité applicables, l'origine du risque de non-conformité, l'énoncé de la sanction éventuelle, la procédure et les contrôles mis en place pour éviter la survenance du risque.
Ce référentiel a donc pour objectif de faire le lien entre la veille juridique réalisée par chaque direction sur son périmètre d'intervention et l'évaluation du risque de non-conformité qui en découle. Dans le cadre de l'exercice de la fonction conformité, le pôle conformité du secrétariat général s'assure régulièrement de la mise à jour de ce référentiel, la Direction des risques et du contrôle de gestion s'assurant de sa mise en cohérence avec la liste des risques et des contrôles renseignés dans l'outil dédié.

À l'image des principes qui commandent le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, chaque direction est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la maîtrise de ses risques de non-conformité.

II.6. FONCTION AUDIT INTERNE

La mission de la direction de l'audit interne (DAI) est d'apporter une assurance indépendante et objective, et des services de conseils destinés à apporter de la valeur ajoutée et améliorer les opérations de la SMAvie BTP. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

L'audit interne assiste le management et l'aide à exercer efficacement ses missions en lui apportant des analyses, des appréciations, des recommandations de nature à améliorer sa maîtrise des activités examinées. Elle constitue ainsi une évaluation du niveau de contrôle interne.

La DAI, rattachée au directeur général, est composée d'une équipe de 10 personnes. La directrice de l'audit interne est fonction clé audit interne de SMAvie BTP. Les auditeurs ont des profils, expériences et compétences métiers différents et complémentaires. Ils sont formés à la méthodologie d'audit répondant aux exigences du cadre de référence international d'audit interne par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du contrôle interne). Un plan de formation annuel permet à chaque auditeur d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. En cas de nécessité la DAI peut missionner des experts externes.

L'audit interne émet des recommandations fondées sur une approche par les risques qui permet d'exposer les résultats démontrés, les solutions préconisées et les niveaux estimés de risque résiduel. Une recommandation est déclinée en fiches de liaison selon les directions concernées pour obtenir en retour des plans d'actions. À noter que, depuis 2019, le ou les points de recommandations éventuellement refusés par une direction auditée sont reportés dans la fiche de liaison lui étant destinée et sont repris dans le reporting au comité de direction générale et au comité d'audit et des risques, ainsi que l'évaluation des risques subsistants.

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des directions concernées, sous réserve de validation par la DAI des plans d'actions proposés.

Le suivi des plans d'actions relève de chaque directeur qui confie au CIPC de sa direction la mission de s'assurer que les plans d'actions sont mis en œuvre et d'en rendre compte au moins trimestriellement à la DAI.

La directrice de l'audit interne communique au comité d'audit et des risques les indicateurs de suivi de recommandations.

L'enjeu du processus de suivi des recommandations, et notamment le suivi de l'état d'avancement, est de s'assurer que les risques identifiés dans le cadre des missions d'audit atteignent un niveau acceptable au regard du niveau cible préalablement fixé. Ainsi, ce dispositif permet de contribuer à l'amélioration du processus de gestion des risques.

Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

L'indépendance est la capacité de l'audit interne à assumer sans biais ses responsabilités.

L'objectivité est l'attitude qui permet aux auditeurs internes d'accomplir leurs missions sans compromis et sans subordonner leur propre jugement à celui d'autres personnes.

Ces deux attendus, objectivité et indépendance, essentiels pour mener les missions d'audit s'appréhendent à 3 niveaux, pour lesquels les principes retenus sont les suivants :

- au niveau de la fonction clé audit interne SMAvie BTP :
  - le rattachement direct au directeur général ;
  - le reporting direct à la direction générale et au comité d'audit et des risques ;
  - l'approbation par le comité d'audit et des risques de SMAvie du programme pluriannuel d'audit ;
  - la DAI est affectée exclusivement à la fonction d'audit, toute autre mission confiée fera l'objet d'un examen de compatibilité ;
  - la garantie d'un environnement qui encourage les auditeurs à rendre compte sans restriction en cas d'opinions négatives ou de constats critiques ;
  - l'application des mêmes principes d'indépendance et d'objectivité y compris pour les audits confiés à des tiers experts ;
  - les formations visant à renforcer cette capacité et cette attitude sont intégrées dans le programme de compétences des auditeurs.
- au niveau de la mission d'audit :
  - le libre accès aux informations nécessaires ;
  - la pleine coopération des entités auditées ;
  - la non-interférence de la part des managers.
- au niveau de l'auditeur :
  - l'auditeur doit se conformer au code de déontologie de la profession d'auditeur et signaler pour étude toute situation qui pourrait constituer une menace à son indépendance ou à son objectivité ou être porteuse de conflit d'intérêt (pression sociale, liens familiaux, financiers ou amicaux, …) ;
  - il ne peut pas participer à une mission sur le périmètre de l'entité opérationnelle ou fonctionnelle dont il est issu depuis moins de deux ans ; les auditeurs sont affectés aux missions selon les compétences et connaissances requises tout en veillant dans la durée à la rotation des auditeurs et à la prévention des conflits d'intérêts.

II.7. FONCTION ACTUARIELLE

Le responsable de la fonction actuarielle pour SMAvie BTP est le Responsable Actuariat Epargne, qui participe aux conseils d'administration notamment, et si nécessaire aux Comités opérationnels des Risques.

Il est rattaché au directeur technique de SMAvie BTP.

Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- participer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA.

La fonction actuarielle émet un avis indépendant sur les travaux actuariels réalisés par SMAvie BTP et informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

L'ensemble de ces travaux participe ainsi au renforcement du système de gestion des risques dans la connaissance et dans le pilotage des risques sous-jacent à l'activité. La fonction actuarielle contribue activement à la mise en œuvre du système de gestion des risques, à la fois sur le suivi du profil de risques de l'entité mais également dans l'identification et l'évaluation des risques émergents.

Sur le plan qualitatif, la fonction actuarielle est partie intégrante dans la rédaction des politiques de valorisation des passifs et de provisionnement mais aussi dans les rapports Solvabilité 2.

Sur le plan quantitatif, la contribution porte également sur le calcul du besoin en capital, l'élaboration du processus ORSA et l'analyse du profil de risque.

En termes de ressources, il s'appuie sur les actuaires de la direction technique, et notamment l'actuariat technique ou sur les autres services (Actuariat financier, Direction des Investissements...), et peut en outre solliciter des actuaires conseils, externes à l'entreprise.

II.8. SOUS-TRAITANCE

SMAvie BTP assure elle-même l'exercice de ses fonctions clés et s'agissant des activités « cœur de métier », SMAvie BTP a choisi de ne pas faire appel à des sous-traitants externes au Groupe sauf exceptions ciblées et justifiées (notamment dans le cadre de délégations de tous types à un autre assureur ou à un intermédiaire). Le recours à la sous-traitance est en effet justifié par des motifs liés au développement du réseau de distribution de SMAvie BTP et à l'absence de savoir-faire de SMAvie BTP dans certains domaines spécifiques.

Par ailleurs, SMAvie BTP veille à ne pas créer de dépendance forte envers un prestataire, notamment lorsque l'activité sous-traitée est considérée comme stratégique. SMAvie BTP veille également à ce que le prestataire envisagé ne soit pas en situation de conflit d'intérêts.

De manière générale, SMAvie BTP assure un suivi des activités sous-traitées et procède à une évaluation des sous-traitants.

Toute sous-traitance importante ou critique fait l'objet d'un accord écrit incluant de manière obligatoire une liste de clauses traitant notamment des exigences en matière d'auditabilité, de conflits d'intérêts, de plan de continuité et de plan de reprise d'activité. En cas de sous-traitance intra-groupe, les clauses obligatoires pourront figurer dans l'accord conclu en version allégée le cas échéant. Ainsi chaque contrat de prestations dispose de son propre dispositif de contrôle.

Ces accords de sous-traitance sont standardisés au sein du Groupe SMA et permettent d'homogénéiser les relations entre un prestataire et l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le dispositif de sous-traitance SMA a fait l'objet d'une révision en 2021 afin d'avoir une approche plus exhaustive et de mettre en place une gouvernance dédiée.

La politique de sous-traitance est revue annuellement ou dès que cela le nécessite.

II.9. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les composantes du système de gouvernance présentées ci-dessus ont été conçues pour couvrir les risques, les mutualiser et les gérer tout en assurant le développement des activités de manière pérenne.

SMAvie BTP a toujours veillé à entretenir en interne une culture des risques forte en sensibilisant ses collaborateurs aux respects des règles tant dans la conduite des affaires que dans les comportements. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 des contraintes supplémentaires sont venues s'ajouter à cette exigence initiale.

Chacun des processus décrits constitue une partie d'un dispositif permettant à SMAvie BTP de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires énoncées dans les articles 42 à 49 de la directive Solvabilité 2. Ils ont tous été adaptés aux spécificités de SMAvie BTP, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et à son statut mutualiste.

III. PROFIL DE RISQUE

Depuis sa création en 1933, SMAvie BTP a accompagné plusieurs générations de professionnels du BTP dans leurs activités professionnelles ou leur vie personnelle. Elle a traversé sans encombre plusieurs crises de toute nature et a su s'adapter aux mutations de la société française. Sa solidité financière a peu d'égale sur le marché français.

Société d'assurance à forme mutuelle, SMAvie BTP est une société civile de personnes. Elle est contrôlée par ses sociétaires. De ce fait, avec ses filiales, elle met en œuvre une stratégie principalement de type « affinitaire ». Elle privilégie l'écoute, l'échange et la proximité pour répondre au mieux à leurs attentes. Ses bénéfices sont intégralement conservés pour renforcer sa solidité financière au profit de chacun de ses sociétaires.

SMAvie BTP est une société qui s'attache à bien connaître ses clients et à maîtriser l'évolution de son offre d'assurances dans une vision de long terme. Par conséquent, la société considère son profil de risque assurance comme stable dans le temps et peu susceptible de connaître des évolutions fortes ou peu maîtrisées à court terme.

Cette caractéristique vaut également plus spécifiquement pour son profil de risque financier. SMAvie BTP privilégie une gestion financière de long terme où le marché financier est considéré comme un « lieu d'opportunités » donnant des occasions d'achats de titres à des prix inférieurs à leurs valeurs véritables. Ces dernières sont estimées après un examen approfondi par les équipes financières. Cette démarche d'investissement est réalisée sous contrainte de risque afin de maximiser la rentabilité du portefeuille de placement et ainsi offrir aux sociétaires de SMAvie BTP une rémunération performante et pérenne.

Enfin, le profil de risque opérationnel est suivi à travers le dispositif de contrôle interne qui repose sur une cartographie détaillée des risques et des contrôles, ainsi que sur la déclaration d'incidents.

Le profil de risque de SMAvie BTP est décrit par famille de risque. Cette déclinaison permet un meilleur pilotage des risques.

Il est estimé par application des spécifications techniques de la Formule Standard (FS) de calcul du capital de solvabilité requis.

Il est matérialisé par la différence des fonds propres économiques entre un scénario de référence et des scénarios de stress forfaitaires.

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres sociaux de la société auxquels sont ajoutés une partie des plus-values latentes des placements financiers ne revenant pas aux sociétaires et une estimation des marges futures selon les conventions imposées par solvabilité 2.

Il est à noter que par cette définition une variation à la baisse des fonds propres économiques ne correspond pas nécessairement à une perte durable ou définitive.

Avec l'utilisation de l'outil de modélisation dédié aux investissements (MARS), la démarche est équivalente mais les chocs retenus sont adaptés à la composition des actifs et aux engagements de la société.

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est décliné par module et sous-module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Risque de rachat

Le risque de rachat correspond à la perte de résultats futurs consécutive à des rachats significatifs de contrats. Pour ce calcul, différents scénarios sont pris en compte pour le calcul de l'excédent de rachat (par rapport à un scénario de référence) et le scénario générant l'impact le plus important est retenu.

Les observations historiques révèlent des taux de rachats structurels très inférieurs au taux moyen du marché et y compris pendant la période de crise vécue à partir de 2008. L'une des explications est notamment l'application d'une politique qualité dont les impacts peuvent être appréciés par de très bons résultats aux enquêtes de satisfaction. En 2021, la note de satisfaction obtenue auprès des assurés est de 7,9/10.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité correspond à la perte de résultats futurs consécutive à une hausse importante de la mortalité observée sur le portefeuille clients. La mesure de ce risque se fait par la prise en compte d'un scénario dans lequel un taux élevé de mortalité est simulé. L'impact observé sur les résultats futurs simulés de la compagnie dans ce scénario est retenu comme mesure du risque de mortalité.

Le risque de mortalité est très limité au regard des autres risques étant donné la faible exposition du portefeuille de SMAvie BTP en termes de garantie de prévoyance décès.

Risque de longévité

Le risque de longévité représente le risque opposé au risque de mortalité puisqu'il correspond aux pertes futures éventuelles suite à une baisse simulée de la mortalité. Ce risque impacte notamment les produits de rente.

Les tables de mortalités utilisées pour le provisionnement des engagements viagers traduisent à travers les études menées une bonne adéquation avec la sinistralité observée. Les pertes constatées historiquement sur ce risque sont très limitées, et une éventuelle déviance serait mutualisée sur l'ensemble des assurés à travers la distribution d'une moindre participation aux bénéfices.

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe correspond au risque encouru par SMAvie BTP dans le cas de la survenance d'une catastrophe qui provoquerait une hausse immédiate de la mortalité. Ainsi, la mesure de ce risque correspond à la perte de résultats futurs qui résulterait de l'occurrence de cette catastrophe.

Comme pour le risque de mortalité, le risque catastrophe est très limité du fait de la faible exposition du portefeuille de SMAvie BTP en termes de garantie de prévoyance décès.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à la perte de résultats à venir en cas de forte hausse des frais de fonctionnement de l'entreprise. Cette hausse des frais généraux de SMAvie BTP impacterait le résultat courant.

SMAvie BTP est exposée en termes de dépenses, essentiellement aux frais de personnel, d'infrastructure informatique et de coûts immobiliers. Le processus budgétaire et en particulier une validation par la direction générale des dépenses (salaires et prestations) au-delà du budget font que le risque de dérive des frais est lui aussi très faible. De plus, SMAvie BTP opère dans un environnement où l'inflation est maîtrisée.

L'analyse des chocs de la formule standard met en évidence les conclusions suivantes :

- le risque technique pur assurantiel est très faible et représente 7,4% des fonds propres ;
- le risque de frais généraux représente quant à lui 62% du risque de souscription ;
- la hausse des taux d'intérêts sur l'année 2021 implique une hausse significative du SCR de rachat qui se traduit par une hausse du SCR de souscription.

Dans le cadre de l'exercice ORSA, des tests de sensibilité sont effectués pour vérifier notamment que le budget global de risque est respecté.

III.2. RISQUE DE MARCHÉ

Les choix d'investissement du portefeuille sont faits dans le cadre d'un processus d'investissement structuré et spécifique à SMAvie BTP. Pour la gestion du risque de taux, celui-ci s'appuie sur l'examen global de la situation économique et financière. Pour la gestion crédit, actions, immobilier et non coté, celui-ci se fonde sur un travail d'évaluation des actifs d'investissement. La sélection des supports est basée sur une approche performance/risque visant à maximiser les revenus annuels sous contraintes de risques. Le choix des titres est primordial dans le processus d'investissement de SMAvie BTP.

La sélection des supports d'investissements consiste à :

- rechercher une optimisation de l'encaissement des revenus annuels constitués par les revenus perçus et les plus-values réalisées ;
- constituer un stock de plus-values latentes destinées à limiter l'impact sur le compte de résultat des aléas de la valorisation boursière ;
- maîtriser le risque de marché et le risque de non adéquation entre l'actif et le passif correspondant qui font l'objet de limites définies en interne.

En matière de taux d'intérêt, la dominante est la recherche de la sécurité. La sélection des émetteurs est réalisée dans l'optique de maîtriser l'exposition globale du portefeuille au risque de crédit sous le double angle de la qualité de crédit et des capacités de recouvrement en cas de défaut ainsi que l'exposition du portefeuille pour chaque émetteur.

Les actions des sociétés sont achetées dans un objectif d'investissements industriels, c'est-à-dire qu'ils doivent procurer des revenus et des valorisations régulières. Leurs caractéristiques doivent leur permettre de mieux résister que le marché en phase de baisse généralisée et de suivre les bonnes conditions en phase de hausse.

Les investissements immobiliers sont réalisés dans une optique de pérennité des revenus, de protection et de revalorisation à long terme du capital investi, en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes.

Ce processus de gestion financière constant mis en œuvre et formalisé depuis 2001 se traduit par l'observation de rentabilités financières substantiellement supérieures à celles des références de marché notamment pour les actifs les plus volatils du portefeuille de placements.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec le respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Le Groupe SMA a ainsi formalisé une Politique ESG qui traite de la prise en compte dans les politiques d'investissement en titres financiers cotés (actions et produits de taux) et en immobilier des trois principaux piliers de l'analyse extra-financière que sont l'environnement (E), le social / sociétal (S) et la gouvernance (G).

Risques majeurs

Sur l'année 2021, les risques majeurs identifiés sur le périmètre des risques financiers pour SMAvie BTP sont :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de taux d'intérêt	Conséquences d'une évolution des taux d'intérêt sur l'évaluation du bilan économique
Risque actions	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés actions
Risque immobilier	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés immobiliers
Risque de crédit	Evolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur obligataire
Risque de concentration	Conséquences d'une concentration excessive sur un émetteur

SMAvie BTP porte d'autres risques financiers liés à la politique d'investissement sans que ces derniers ne constituent à ce jour des risques majeurs. Il s'agit notamment du risque de change.

Mise en œuvre du principe de la personne prudente sur les actifs

Les actifs mis en représentation des engagements de SMAvie BTP et de ses fonds propres sont diversifiés. Ils incluent l'ensemble des classes de risques et des catégories d'actifs prévues dans la politique de gestion du risque d'investissement qui encadre les interventions de la gestion en vue de satisfaire notamment au principe de la personne prudente.

La majeure partie des montants investis est placée en titres financiers, obligations, actions, titres de créances, parts d'OPC ainsi qu'en dépôts bancaires, cessibles rapidement, principalement sur des marchés réglementés ou organisés. Les actifs sont très majoritairement libellés en euros.

Les actifs mis en représentation des contrats d'unités de comptes (UC) correspondent aux titres sous-jacents (OPC) des garanties accordées aux assurés de ces contrats.

Répartition par type de placements à fin 2021 (en valeur de marché) :

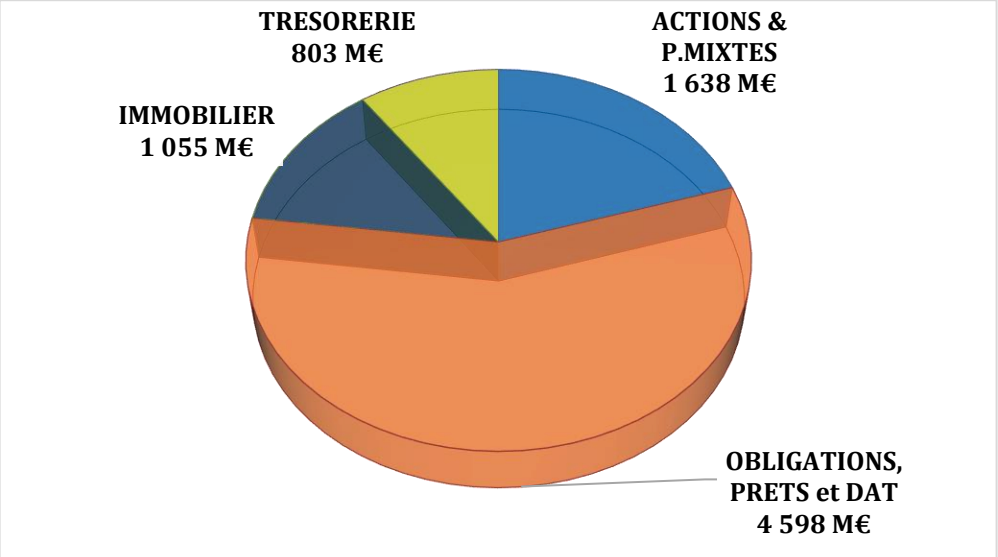

Les actifs portés (hors UC) totalisent, à fin 2021, 7 339 M€ (contre 7 354 M€ à fin 2020) en valeur de bilan et 8 095 M€ (contre 8 006 M€ à fin 2020) en valeur de marché. Les plus-values latentes représentent près de 10,3 % en progression par rapport à fin 2020 grâce à la bonne tenue des marchés d'actions cotées.

Les actifs portés au bilan face aux contrats UC totalisent 767 M€ à fin 2021 en nette hausse par rapport à fin 2020 (602 M€) sous l'effet conjoint volume et marché.

La répartition des actifs en valeur de marché entre produits de taux (y compris trésorerie) d'une part, et actions et immobilier d'autre part ressort à fin 2021 :

- Taux et trésorerie : 66,7 %
- actions et diversifiés : 20,3 %
- immobilier : 13,0 %

Répartition des actions et produits mixtes

Les placements en produits actions et diversifiés totalisent 1 638 M€ en valeur de marché à fin 2021 avec une répartition entre actions cotées détenues en direct (673 M€), actions non cotées et participations (354 M€), OPC actions (320 M€) et OPC diversifiés (291 M€).

Répartition des produits de taux d'intérêt

Les placements en produits de taux d'intérêt et de trésorerie comptent pour 5 401 M€ en valeur de marché à fin 2021 qui se répartissent pour 3 568 M€ en obligations détenues en direct, 217 M€ en OPC obligataires, 98 M€ en prêts directs ou indirects, 715 M€ en dépôts à terme et 803 M€ en OPC de trésorerie ou dépôts à 24 heures.

Ces produits de taux portent essentiellement sur des émetteurs de la zone euro (93%). Les émetteurs d'Etat ou assimilés comptent pour 34 % et les émetteurs privés pour 66% (les institutions financières notamment françaises constituant le secteur le plus représenté).

Ils portent pour 85,5 % sur des titres notés par les agences de notation en qualité « investissement », de 3,5 % sur des titres dont la notation est inférieure à BBB- « high yield » et le solde (11,0 %) correspond à des émetteurs non notés par des agences externes (correspondant notamment à des émetteurs du Groupe non notés).

La rémunération du portefeuille obligataire en direct est pour 85% à taux fixe, 10 % indexée sur l'inflation et 5 % à taux variable.

Mesure d'évaluation des risques de marché

Le risque de marché est mesuré par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marchés et des rendements des actifs sur la capacité de SMAvie BTP à faire face à ses engagements.

Il est décliné par module et sous module de risque dont les méthodologies sous-jacentes sont décrites dans la directive Solvabilité 2.

Risque de taux d'intérêt

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une hausse ou d'une baisse brutale et importante des taux d'intérêts sans risque.

SMAvie BTP investit dans des actifs de taux de type obligataire pour faire face aux engagements de passif et notamment sur les contrats d'épargne. Ces actifs permettent, à partir des coupons qu'ils détachent, de

rémunérer les contrats des assurés. Or, une baisse sensible des taux d'intérêts peut conduire à une baisse de la rémunération des contrats d'assurance Vie lorsque celle-ci se prolonge dans la durée et à une réduction des marges de l'assureur. Dans un tel contexte, la valeur dite économique des engagements de passif est plus importante. SMAvie BTP dispose de réserves permettant d'amortir la baisse potentielle de la rémunération des contrats.

Une hausse sensible des taux d'intérêts peut également se traduire pour l'assureur par une perte d'opportunité si les produits de taux d'intérêts détenus dans son portefeuille de placement ont un rendement plus faible comparé à l'offre du marché. SMAvie BTP n'est pas sujette à ce type de risque du fait de la composition de son portefeuille d'actif et des anticipations de collecte à venir.

Risque actions et participations

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices actions.

SMAvie BTP est exposée au risque de baisse du marché actions et participations. Elle maitrise ce risque par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir une perte éventuelle importante liée au risque de marché.

Risque immobilier

Il s'agit de mesurer l'impact sur les fonds propres économiques de l'entreprise d'une baisse brutale des indices immobiliers.

SMAvie BTP est exposée au risque de baisse du marché immobilier. Elle maitrise ce risque également par la constitution de réserves (notamment les plus-values latentes) aptes à couvrir une perte éventuelle importante liée au risque de marché.

Risque de crédit

Une part significative de l'actif de SMAvie BTP est investie dans des obligations. En conséquence, SMAvie BTP est exposée au risque de crédit sur les émetteurs obligataires.

Ce risque comprend deux composantes.

Le risque lié à la variation des spreads sur la valeur de marché des actifs de taux et celui du défaut d'émetteurs de dettes.

Le risque de dégradation de la valeur de marché par l'écartement des spreads n'a pas de réel impact sur l'activité de SMAvie BTP. En effet, les obligations étant conservées dans le portefeuille jusqu'à leur échéance la baisse de la valeur de marché de ces titres n'est pas réalisée.

Le risque de défaut d'émetteurs de dettes est encadré par le respect des critères suivants :

- investissements obligataires dont les émetteurs possèdent de bonne notation, ce qui réduit l'impact du risque ;
- investissements sur des émetteurs gouvernementaux qui par définition sont exemptés du risque de crédit au sens solvabilité 2 ;
- investissements sur des actifs de taux sécurisés.

Risque de change

SMAvie BTP possède une grande majorité de ses actifs libellés en euros. Néanmoins, quelques actifs détenus en portefeuille sont libellés dans des monnaies étrangères. De ce fait, SMAvie BTP est exposée à un risque de change.

III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou financière ne tienne pas ses engagements. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés. En ce qui concerne ces derniers, SMAvie BTP ne fait quasiment pas appel à ces instruments financiers. Par ailleurs, SMAvie BTP ne fait que peu appel à la réassurance pour ses engagements de passif. Ce risque est donc négligeable pour la société.

III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

SMAvie BTP doit répondre à l'engagement de remboursement de ses sociétaires. De plus, un manque de liquidité empêche potentiellement de profiter de certaines opportunités d'investissements.

Ainsi, il est à noter que SMAvie BTP détient une part importante de trésorerie à l'actif de la compagnie afin de lui permettre de faire face au risque de liquidité. De plus, une part importante des placements sont investis dans des actifs liquides qui pourraient être vendus en cas de nécessité.

Un test de liquidité est réalisé chaque année pour vérifier la capacité de la société à honorer ses engagements dans un contexte de marché dégradé aussi bien au niveau de l'actif que du passif.

Ces différents leviers permettent à SMAvie BTP de limiter son risque de liquidité.

III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation qualitative des risques opérationnels de SMAvie BTP relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction de l'entreprise. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne.

Pour chaque risque opérationnel identifié, les CIPC doivent renseigner dans l'outil du pilotage du contrôle interne les éléments suivants :

- processus impacté ;
- qualification conformité (Sapin 2, RGPD, DDA, LCB FT, déshérence, autres)
- évaluation du risque inhérent résultant de l'évaluation de l'impact potentiel et de la probabilité de survenance ;
- évaluation de l'ensemble des moyens de maîtrise (EDMR) ;
- évaluation du risque résiduel résultant de l'évaluation du risque inhérent et de l'efficacité des moyens de maîtrise associés ;
- définition du niveau cible du risque résiduel.

Une extraction de la base contenant les informations saisies dans l'outil permet d'avoir une vision exhaustive du niveau de maîtrise des risques opérationnels de SMAvie BTP.

La démarche d'évaluation des risques opérationnels repose sur l'identification des risques liés au déroulement du processus, qui altère l'atteinte des objectifs de ce processus, avant toute prise en compte du dispositif de maîtrise des risques. Tout risque est recensé même si on estime qu'il est couvert par un dispositif approprié de maîtrise des risques.

L'ensemble des risques identifiés fait l'objet d'une évaluation basée sur l'appréciation de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité de survenance. Une échelle commune (fréquence, impact, niveau du risque) sur 4 niveaux est retenue : faible, modéré, élevé, très élevé.

- fréquence ou probabilité de survenance : elle correspond à la probabilité plus ou moins forte de subir les conséquences de l'évènement considéré, à tout moment ou dans le temps ;
- impact du risque : Il peut être apprécié en fonction de plusieurs critères (financier, réputation, qualité de service, compétitivité, sanctions légales ou réglementaires, etc..) mais l'évaluation retenue ne portera que sur l'impact considéré par le propriétaire du processus comme « principal ». À ce titre, aucun seuil d'évaluation financier n'est fixé concernant les impacts afin de ne pas « écraser » les risques aux impacts financiers moindres et de conserver un objectif d'amélioration générale des processus ;
- niveau du risque : il résulte de la combinaison de la probabilité et de l'impact du risque.

Les actions de maîtrise sont évaluées par les contrôleurs internes permanents et conformité sur deux aspects sur la base des conclusions de leurs contrôles directs de niveau 2 ou du résultat des questionnaires qu'ils reçoivent des opérationnels :

- la pertinence : évaluation de la capacité de l'action de maîtrise à couvrir les risques ;
- l'application : évaluation de la qualité, la régularité et la permanence de fonctionnement effectif de l'action de maîtrise.

L'évaluation du risque résiduel est appréciée en prenant en compte l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble des actions de maîtrise associées à ce risque.

Le contrôleur interne permanent et conformité de chaque direction métier a donc pour mission de maintenir et d'améliorer le dispositif de contrôle interne et d'évaluer sa performance en matière de couverture des risques opérationnels. Il met à jour, avec le propriétaire du processus, la cartographie des risques, rédige un rapport annuel à destination du comité opérationnel des risques dans lequel il rend compte des résultats des contrôles de sa direction. L'évaluation des risques résiduels est soumise à la validation du directeur concerné.

Risques majeurs

À fin 2021, aucun risque majeur opérationnel spécifique n'a été identifié comme pouvant impacter SMAvie BTP.

III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Risque cyber

D'un point de vue informatique, le risque cyber s'entend comme un risque d'attaque virale, de déni d'accès, de corruption de données ou encore d'acte de malveillance en relation duquel il est nécessaire de disposer d'une procédure opérationnelle dédiée.

Cette procédure permet d'identifier en amont d'une potentielle crise, non seulement les acteurs de la gestion de crise, leurs interlocuteurs mais également les étapes de cette gestion de crise. En complément de cette procédure, et face au constat de multiplication des attaques cyber, des actions préventives sont également mises en place (recherches de possibles vulnérabilités au sein de l'infrastructure, la réalisation de tests d'intrusion ou encore des actions de sensibilisation des utilisateurs).

En complément des dispositifs techniques mis en place, le Groupe SMA a entrepris une démarche d'identification des impacts opérationnels possibles ainsi que des dispositifs à mettre en oeuvre pour être en capacité de fonctionner en mode dégradé dans le cas où surviendrait une attaque cyber.

Risques majeurs

En 2021, le risque cyber est considéré comme majeur compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'attaques cyber depuis quelques mois.

III.7. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES

SMAvie BTP évalue en permanence son niveau de concentration sur ses risques liés à ses placements sur les marchés financiers.

Sur les placements, les concentrations de risques les plus importantes sur des émetteurs d'État ou assimilés portent sur l'Etat Français pour 15% du total des placements.

Les concentrations les plus significatives sur les émetteurs privés (hors Groupe) portent sur des établissements bancaires français : groupe BPCE, groupe Crédit Agricole et groupe Crédit Mutuel respectivement pour 3,5%, La Poste (1,6%), Société Générale (1,2%) et BNP (1%). La plus forte concentration sur émetteur privé, hors établissement financier, porte sur Orange, EDF et Deutsche Telekom pour respectivement un peu moins de 1,0% du total des placements.

III.8. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE SUIVI

La principale technique d'atténuation des risques mise en œuvre par SMAvie BTP est la politique de revalorisation des contrats.

Les interventions sur des instruments de couverture et notamment sur des Instruments Financiers à Terme (IFT) dans le cadre de la politique de placement de SMAvie BTP sont historiquement limitées en nombre d'opérations et en montants d'exposition. Le conseil d'administration de SMAvie BTP a renouvelé en 2020 le cadre autorisé de ce type d'opérations dans le cadre de la validation de la Politique de Gestion du Risque d'Investissement.

À fin 2021, SMAvie BTP n'est engagée sur aucune opération sur IFT.

Concernant la cession en réassurance de risques portés par les passifs, une étude quantitative est réalisée chaque année par la direction réassurance et international. Cette étude évalue la pertinence des seuils de rétention et taux de cession. Une cotation est également établie afin de proposer le taux de cotisation adapté et valider ou infirmer la proposition des réassureurs.

III.9. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS

Des tests de résistance et de sensibilité ont été réalisés pour démontrer la résilience de SMAvie BTP en environnement dégradé. Le test de résistance prend en compte le choc de plusieurs facteurs de risques simultanément. Les tests de sensibilité correspondent à des situations où un unique facteur de risque est « choqué ». Les impacts en termes de risque (SCR) de ces scénarios dégradés sont présentés ci-dessous.

Dans le cas de SMAvie BTP, des scénarios de chocs « financiers » (ou test de résistance) sont réalisés. Ces chocs « financiers » correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions de marché (évolution des actions, des taux d'intérêts, des spreads de crédit, de l'immobilier, de l'inflation, etc…).

Les tests de sensibilité réalisés dans le cadre de l'ORSA permettent ainsi de tester la capacité de SMAvie BTP à maintenir des niveaux importants de couverture du SCR, y compris en cas de choc. Ces derniers prennent en compte la dégradation d'un unique facteur de risque.

Dans le cas du test de résistance relatif à une situation de « nouvelle baisse des taux » qui génère une diminution de la valeur économique des fonds propres ainsi qu'une hausse du capital de solvabilité requis : au global, l'application de ce choc génère une baisse du ratio de couverture du SCR de l'ordre de 51 points en moyenne sur la période de projection par rapport au scénario de référence.

Le test de résistance « forte remontée des taux », défini également ci-dessus, génère lui aussi une diminution de la valeur économique des placements. L'amélioration de l'environnement de taux permet une hausse des fonds propres économiques ainsi qu'une baisse du SCR. Au global, l'application de ce choc génère une hausse du ratio de couverture du SCR de 92 points en moyenne par rapport au scénario de référence.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur plusieurs facteurs de risque (actions, immobilier, taux, crédit et participations). Les résultats observés varient en fonction du risque. L'intensité du choc exprime la sensibilité de la société au facteur de risque étudié. On observe ainsi une baisse maximale du ratio de couverture de l'ordre de 24 points sur l'ensemble des tests de sensibilité réalisés par rapport à la situation initiale.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

IV.1. ACTIFS

Présentation synthétique des données d'actifs de SMAvie BTP au 31/12/2021 :

SMAvie BTP au 31/12/21 (en M EUROS)	Données Sociales	Données S2	Variation en %
Placements	7 237	7 983	10%
Actions	*500*	*673*	*35%*
Obligations	*3 398*	*3 574*	*5%*
Fonds Investissement	*1 169*	*1 311*	*12%*
Immobilier	*3*	*5*	*67%*
Participations	*1 116*	*1 353*	*21%*
Dépôts	*1 051*	*1 067*	*2%*
Placements en représentation des contrats en UC	764	764	0%
Actifs incorporels	5	0	-100%
Immeubles d'exploitation	32	34	6%
Prêts et avances sur police	31	31	0%
Trésorerie	46	46	0%
Dépôts auprès des cédantes	27	27	0%
Créances et autres	99	110	11%
Total de l'actif	**8 241**	**8 995**	**9%**

Le principe général est de valoriser les actifs au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Placements (en valeur S2)

- Valeurs mobilières - actions, obligations, fonds d'investissement (5 558 M€)

La valorisation des valeurs mobilières se base sur leur cours de cotation, dès lors que ces derniers sont disponibles et représentent des transactions régulières sur un marché actif, c'est-à-dire un marché qui se déroule dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valeur économique est déterminée sur la base des valeurs fournies sur demande auprès de contreparties ou d'intermédiaires de marché.

- Immobilier (5 M€)

La valeur économique des immeubles d'exploitation ainsi que des parts ou actions des sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une double expertise dans les conditions prévues à l'article R 332-20-1 du Code des assurances : expertise quinquennale mise à jour annuellement de la valeur des biens immobiliers et expertise annuelle de la valeur des parts ou actions des sociétés immobilières.

– Participations (1 353 M€)

Est considérée comme une participation une entreprise dans laquelle SMAvie BTP détient, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital.

Les participations sont également soumises au principe général d'une valorisation économique. Les participations dans les compagnies d'assurances font l'objet d'une évaluation selon la méthode de l'actif net réévalué Solvabilité 2.

– Dépôts (1 067 M€)

La valorisation des dépôts (comptes à vue, comptes à terme et comptes courants long terme) se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

Placements en représentation des contrats en UC (764 M€)

Ce poste est déjà valorisé en valeur de marché dans les comptes sociaux et ne présente par conséquent pas d'écart entre référentiel Solvabilité 1 et référentiel Solvabilité 2.

Autres postes de l'actif

– Actifs incorporels (0 M€)

Ce poste est valorisé à zéro dans le bilan économique établi selon les normes Solvabilité 2.

– Immeubles d'exploitation (34 M€)

Les immeubles d'exploitation sont valorisés de la même manière que les placements immobiliers.

– Prêts et avances sur polices (31 M€)

La valorisation des prêts et avances sur police se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

– Actifs de Bas de Bilan - Trésorerie, Dépôts cédantes, Créances et autres (183 M€)

Les actifs de bas de bilan sont évalués au coût historique diminué de l'amortissement cumulé ou de toute réduction pour dépréciation dans le cas où il y ait des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements ayant une incidence sur les flux futurs estimés.

Dans la majorité des cas, la valeur retenue pour ces postes de bas de bilan est ainsi identique à celle utilisée pour les comptes sociaux (Solvabilité 1).

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données sociales concernent essentiellement les placements et sont constituées par les plus-values latentes des actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus exclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Activité Vie

Provisions techniques au 31/12/2021 (Montants en M€)	Assurances avec PB	Unités de compte		Réassurance acceptée	Total Activité Vie
		Contrats sans O&G	Contrats avec O&G		
Meilleure estimation brute	6 258	-	727	796	7 781
Marge de risque	79	-	9	10	99
Total des provisions techniques brutes	**6 337**	**-**	**736**	**806**	**7 880**
Provisions techniques cédées après ajustements liés aux pertes probables	-	-	-	-	-
Impact du retraitement de la provision pour participation aux bénéfices	-202			-10	-212
Impact de la transitoire sur les provisions techniques	-180	-	-	-19	-199
Total des provisions techniques nettes de réassurance	**5 955**	**-**	**736**	**777**	**7 469**

O&G : Options et garanties détenues dans le contrat d'assurance
PB : participation aux bénéfices

Activité Vie - hors réassurance acceptée (excepté produits d'épargne et contrats définis par le régime L.441)

Sur ce périmètre, SMAvie BTP bénéficie de la mesure transitoire sur les provisions techniques selon l'agrément accordé par l'ACPR en décembre 2015.

Depuis le 31/12/2019, SMAvie BTP bénéficie également de l'arrêté du 24/12/2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie. Cet arrêté permet aux assureurs d'améliorer leur ratio de couverture Solvabilité 2 en considérant dorénavant au numérateur les stocks de participation aux bénéfices de l'arrêté de chaque exercice.

L'impact de ces mesures est détaillé dans la rubrique « Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers ».

Primes projetées

Les seules primes projetées correspondent aux versements programmés. Les contrats concernés par ces versements correspondent aux produits reposant sur un plan de financement (contrats collectifs et individuels de retraite : article 83, PERIN, PERCOL, PERP, Madelin, régime L. 441) ainsi que les contrats d'épargne individuelle pour lesquels les assurés ont opté pour des versements programmés.

Projection des frais

Pour projeter ses coûts SMAvie BTP a fait le choix d'une approche par coût unitaire. Ainsi, pour un contrat donné, des coûts d'acquisition, de gestion, administratifs et financiers, et de sinistres lui sont attribués et sont utilisés lorsque que le contrat est souscrit, pendant qu'il est en cours, ou lors de sa sortie définitive du portefeuille (rachat total, décès, etc.). L'ensemble des coûts est donc variable, croît au rythme de l'inflation et décroît au rythme du nombre de contrats sortis.

Ces coûts unitaires ont été définis par produit. Pour les calculs du pilier 1, aucun coût d'acquisition n'est retenu compte tenu de l'hypothèse de calcul selon laquelle aucun nouveau contrat n'est souscrit.

Modélisation des rachats structurels

Les rachats structurels correspondent à la part des rachats que l'on constate sans que la cause ne soit imputable à une opportunité d'arbitrage. Ils concernent les contrats d'épargne. Deux approches ont été retenues en fonction des caractéristiques des contrats concernés :

- lois de rachats structurels par âge : cette démarche a été retenue pour des contrats fermés à la souscription depuis de nombreuses années et dont l'ancienneté et la fiscalité n'ont plus d'impact sur le choix du rachat ;
- lois de rachats par ancienneté fiscale : cette démarche a été retenue pour l'ensemble des contrats d'épargne commercialisés.

Pour les deux approches, les lois de rachats correspondent à des lois d'expérience établies sur les observations passées de chaque portefeuille étudié.

Pour les contrats d'épargne retraite, des lois de transferts ont également été retenues.

Modélisation des rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels sont directement liés à des opportunités d'arbitrage consécutives d'une politique de revalorisation plus défavorable que les pratiques de marché.

Les différentes observations ne permettent pas de tirer de conclusion sur une loi de rachats conjoncturels spécifique à SMAvie BTP.

SMAvie BTP retient donc la loi de rachats conjoncturels proposée par l'ACPR avec le calibrage « plafond min » proposée par cette loi de rachat.

La justification de l'utilisation des coefficients minimum s'appuie sur :

- des observations qui révèlent historiquement des taux de rachats structurels très inférieurs au taux moyen du marché ;
- le fait que les assurés sont également sociétaires et participent donc à la gouvernance de SMAvie BTP et donc valident la politique de revalorisation ;
- une politique Qualité mesurée par de très bons résultats aux enquêtes de satisfaction qui contribue à une sensibilité moindre aux rachats conjoncturels.

Modélisation des décès

La modélisation des décès repose sur les tables réglementaires. Les faibles volumes observés ne permettent pas de retenir des tables d'expérience.

Mécanisme de détermination du taux cible pour la participation aux bénéfices

Le taux cible est déterminé par la politique de revalorisation décrite dans le plan complet des futures décisions de gestion validé par le conseil d'administration. Ce taux tient compte du montant des produits financiers et des éventuelles reprises réglementaires de provision pour participation aux bénéfices (PPB).

Pour les contrats définis par le régime L.441, la revalorisation est guidée par le suivi du ratio (PTS+PMVL)/PMT (Provision Technique Spéciale+PlusouMoinsValueLatente)/Provision Mathématique Théorique). Ainsi la revalorisation peut être déclenchée lorsque ce ratio est supérieur à 110 %.

Modélisation des arbitrages

Seules sont modélisées les options d'arbitrage dont les règles et les critères de répartition entre support sont communs à l'ensemble des contrats ayant souscrit cette option. Il s'agit des arbitrages dont l'objectif est une sécurisation de l'épargne reposant sur des grilles d'évolution en fonction de l'âge.

Horizon de projection

L'horizon de projection retenu est de 80 ans. En fin de projection, l'écart positif entre la valeur de marché du portefeuille et les provisions mathématiques augmentées de la PPB non distribuée est ajouté au Best Estimate.

Actualisation :

SMAvie BTP bénéficie de l'utilisation de la correction pour volatilité.

Activité Vie – réassurance acceptée (Hors produits d'épargne)

Rappel du contexte

Le BE des contrats de la ligne d'activité Réassurance acceptée correspond au BE des garanties décès (rente de conjoint, rente éducation, capital décès, maintien de la garantie décès des incapables et des invalides, maintien de la garantie décès des assurés en perte d'emploi).

SMAvie BTP récupère directement chez ses partenaires les éléments nécessaires à l'établissement des états de reporting réglementaires. Ces éléments font l'objet de contrôle de cohérence.

Hypothèses

- pour les rentes d'éducation et de conjoint, SMAvie BTP utilise la table règlementaire TGF05/TGH05, pour les rentes d'éducation des Etam et Ouvrier, SMAvie BTP utilise une table d'expérience prenant en compte la probabilité de poursuite d'études ;
- pour le maintien des garanties décès des incapables, SMAvie BTP utilise la table du BCAC de maintien des garanties décès en incapacité ;
- pour le maintien des garanties décès des invalides, SMAvie BTP utilise la table du BCAC de maintien des garanties décès en invalidité ;
- les flux de prestations sont projetés jusqu'à l'extinction du portefeuille.

Revalorisation des prestations

Une nouvelle politique de revalorisation a été mise en place. Elle s'appuie sur 3 critères :

- Le taux de couverture du SCR atteint à la date d'arrêté, Il conditionne la règle de revalorisation appliquée à chaque horizon.
- Le taux de revalorisation est calculé pour chaque exercice comptable futur selon le critère d'environnement de taux bas et de la masse financière disponible.
- L'équilibre des régimes.

Ainsi pour les passifs soumis à revalorisation, la revalorisation retenue dans le calcul des Best Estimate (BE) est déterminée en cohérence avec la politique de revalorisation mise en œuvre ces dernières années par les partenaires.

Selon la nature des engagements, elle s'appuie généralement sur l'inflation annuelle.

Actualisation

La courbe d'actualisation retenue est celle fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2020. Il s'agit de la courbe des taux sans risque et sans correction pour volatilité.

Méthodologie

Les flux de prestations des rentes éducation et rentes de conjoint sont projetés sur la base de toutes les rentes en cours de service à la date de l'arrêté. Les flux annuels sont obtenus tête par tête en multipliant les probabilités de survie (en fonction de l'âge) des adhérents par le montant de la prestation servie. L'horizon des rentes est donné par la durée résiduelle de celles-ci (jusqu'à la liquidation totale des prestations).

Les flux de prestations relatifs au maintien des garanties décès des incapables et des invalides sont projetés sur la base de rentes en cours de service à la date de l'arrêté. Les flux annuels sont obtenus tête par tête en multipliant les probabilités de survie en incapacité ou invalidité des adhérents par le montant du capital constitutif moyen en cas de décès.

Les flux de prestations relatifs au maintien des garanties décès des chômeurs sont projetés sur la base d'un nombre moyen de chômeurs à la date d'arrêté, de la fréquence de décès des participants et du capital constitutif moyen des décès. Les calculs des flux de provisions pour sinistres à payer sont déterminés à partir de méthodes déterministes qui dépendent de la garantie considérée. Le BE correspond à la valeur actualisée des flux définis ci-dessus.

Calcul de la marge de risque

La marge de risque est calculée selon la méthode simplifiée au prorata des BE futurs et du SCR net global calculé en date de situation sans prise en compte du risque de marché.

Activité Santé – similaire à la Vie Réassurance acceptée

Provisions techniques (Montants en M€)	Assurance santé similaire à la Vie (Assurance directe et réassurance acceptée)	Total Santé similaire à la Vie
Meilleure estimation brute	8,0	8,0
Marge de risque	0,1	0,1
Total des provisions techniques brutes	**8,1**	**8,1**
Provisions techniques cédées après ajustement lié aux pertes probables	-	-
Total des provisions techniques nettes de réassurance	**8,1**	**8,1**

Rappel du contexte

Le BE des contrats de la ligne d'activité Santé similaire à la Vie, correspond aux BE des garanties d'invalidité (rentes en cours de service uniquement). Les provisions d'invalidité en attente et les Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) d'invalidité sont traitées en Santé non similaire à la Vie.

Pour la réassurance acceptée, SMAvie BTP récupère directement chez ses partenaires les éléments nécessaires à l'établissement des états de reporting réglementaire. Ces éléments font l'objet de contrôle de cohérence.

L'hypothèse de revalorisation des rentes d'invalidité est identique à celle des prestations en cas de rentes de conjoint ou éducation.

Hypothèses pour la garantie d'invalidité

- SMAvie BTP utilise la table de maintien en invalidité règlementaire du BCAC en assurance directe et la table d'expérience en réassurance acceptée ;
- SMAvie BTP projette les flux de prestations en invalidité jusqu'à l'extinction du portefeuille.

Actualisation pour les garanties invalidité

La courbe d'actualisation retenue est celle fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2021. Il s'agit de la courbe des taux sans risque et sans correction pour volatilité.

Méthodologie pour les garanties invalidité

Les flux de prestations en invalidité sont projetés sur la base de tous les sinistres ouverts à la date de l'arrêté. Les flux sont obtenus en multipliant la probabilité de maintien en invalidité par le montant de prestation.

La probabilité de maintien en invalidité dépend de :

- l'âge de l'adhérent ;
- l'ancienneté en invalidité de l'adhérent ;
- son année de naissance pour le décalage d'âge de la retraite.

Le BE « Invalidité » correspond à la quote-part SMAvie BTP dans les flux actualisés définis ci-dessus.

Activité Santé – non similaire à la vie / réassurance acceptée

Provisions techniques (Montants en M€)	Assurance directe et réassurance acceptée		Total des engagements non-Vie
	Frais de soins	Perte de revenus	
Meilleure estimation brute	16,4	22,5	38,9
Marge de risque	0,2	0,3	0,5
Total des provisions techniques brutes	**16,6**	**22,8**	**39,4**
Provisions techniques cédées après ajustement lié aux pertes probables	-	-	-
Total des provisions techniques nettes de réassurance	**16,6**	**22,8**	**39,4**

Rappel du contexte

Le BE du module Santé non similaire à la Vie, correspond aux BE des garanties d'incapacité, d'invalidité potentielle, de maintien des garanties incapacité et invalidité pour les chômeurs ainsi que des garanties liées aux frais médicaux.

Pour la réassurance acceptée, SMAvie BTP récupère directement chez ses partenaires les éléments nécessaires à l'établissement des états de reporting réglementaire. Ces éléments font l'objet de contrôle de cohérence.

L'hypothèse de revalorisation des rentes d'incapacité est identique à celle des prestations en cas de rentes de conjoint ou éducation.

Hypothèses pour les garanties incapacité et invalidité potentielle

- SMAvie BTP utilise la table de maintien en incapacité règlementaire du BCAC en assurance directe et table d'expérience en réassurance acceptée ;
- SMAvie BTP utilise la table de passage d'incapacité en invalidité du BCAC en assurance directe et table d'expérience en réassurance acceptée ;
- SMAvie BTP projette les flux de prestations en invalidité jusqu'à l'extinction du portefeuille.

Actualisation

La courbe d'actualisation retenue est celle fournie par l'EIOPA au 31 décembre 2021. Il s'agit de la courbe des taux sans risque et sans correction pour volatilité.

Méthodologie pour les garanties incapacité et invalidité potentielle

Les flux de prestations en incapacité sont projetés sur la base de tous les sinistres ouverts à la date de l'arrêté sur un horizon maximum de 36 mois. Les flux mensuels de prestation sont obtenus en multipliant la probabilité de maintien en incapacité par le montant de prestation mensuel.

Les flux de prestation d'invalidité potentielle sont projetés sur la base de tous les sinistres en incapacité ouverts à la date de l'arrêté. L'engagement de l'assureur au titre de l'invalidité potentielle correspond au passage éventuel de l'Incapacité à l'Invalidité avant le 36ème mois d'Incapacité. Le pas de calcul est annuel.

Les flux de passif des sinistres non connus en incapacité et en invalidité sont estimés à partir de méthodes statistiques déterministes du type Chain-Ladder.

Le BE correspond au produit de la quote-part SMAvie BTP relative à chaque garantie par les flux actualisés selon les hypothèses définies ci-dessus.

Calcul de la marge de risque

La marge de risque est calculée selon la méthode simplifiée au prorata des BE futurs et du SCR net global calculé en date de situation sans prise en compte du risque de marché.

Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

SMAvie BTP, de manière prudente, retient une loi de rachats conjoncturels pour valoriser ses Best Estimate, alors qu'aucun élément historique ne lui permet de conclure de manière statistique à un comportement conjoncturel dépendant d'un écart entre le taux de revalorisation et les pratiques de marché.

Par ailleurs, SMAvie BTP, compte tenu de la taille de ses portefeuilles, retient les tables de mortalité réglementaires pour simuler l'écoulement des flux de prestations décès.

Enfin, seules les options d'arbitrages avec des règles et critères de répartition entre supports communs à l'ensemble des contrats sont modélisées.

Ces hypothèses donnent une robustesse significative à la valeur des provisions techniques.

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

Le tableau suivant permet de distinguer de manière plus détaillée les écarts entre les valorisations des provisions techniques à des fins de solvabilité 2 et celles représentées dans les états financiers, au 31 décembre 2021.

Provisions techniques (Montants en M€)	Valorisation S2	Valorisation comptes sociaux	Différentiel
Provisions techniques (similaire à la non-Vie)	39	39	0
Provisions techniques santé (similaire à la Vie)	8	7	1
Provisions techniques Vie (hors UC)	6 732	6 653	79
Provisions techniques UC	736	765	-29
Total des provisions techniques	7 516	7 464	52

- la faiblesse des taux est le principal facteur qui impacte directement certains contrats d'épargne en euros qui bénéficient d'un niveau de taux garanti. Sur la plupart de ces périmètres l'agrément de la mesure transitoire sur les provisions techniques permet à SMAvie BTP de réduire très significativement l'écart entre le montant des provisions dans ses comptes sociaux et celui utilisé à des fins de solvabilité ;
- Le retraitement de la provision pour participation aux bénéfices permet également de diminuer les provisions techniques solvabilité 2 conformément à l'arrêté du 24/12/2019 relatif aux fonds

excédentaires en assurance vie et participe ainsi à la réduction de l'écart avec les provisions des comptes sociaux.

- la part de provision d'égalisation ou des provisions de risque global qui n'appartiennent pas contractuellement aux assurés figure dans la réserve de réconciliation pour les données chiffrées S2.

Au 31/12/2021, SMAvie BTP a amorti 6 /16ème du montant de la mesure transitoire sur les provisions techniques et bénéficie donc d'un montant d'ajustement de 199 M€ avant prise en compte de l'impôt différé passif. Ce montant se réparti entre :

- meilleur estimation des provisions techniques pour 180 M€ ;
- marge pour risque pour 19 M€.

Montants en M€	31/12/2020	31/12/2021	Variation
Provisions techniques Brutes	7 446	7 516	1%
Meilleure Estimation (BE) sans transitoire PM	*7 587*	*7 616*	*0,4%*
Impact de la transitoire PM sur le BE	*-198*	*-180*	*-9%*
Marge de risque (RM) sans transitoire PM	*78*	*99*	*27%*
Impact de la transitoire PM sur la RM	*-21*	*-19*	*-9%*
Impôts différés	71	112	59%
Autres passifs (dettes, divers)	94	65	-31%
Total des engagements	7 611	7 693	1%

Le Best Estimate avant transitoire augmente de 29 M€. Cette augmentation s'explique par les effets suivants :

- nouveaux engagements de l'année, hors versements programmés intégrés dans le BE d'ouverture ;
- sortis de l'année des engagements ;
- modification des conditions de marché, des hypothèses comportementales ;
- ajustement de modèle, notamment l'affinement de la politique de revalorisation des rentes.

Effets de l'annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, le SCR et les fonds propres

Eléments impactés (Montants en M€)	avec VA	sans VA	Impact du VA
Provisions techniques	7 709	7 719	-10
Fonds propres économiques	1 159	1 151	+8
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 159	1 151	+8
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	615	615	-
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	544	536	+8
Ratio de couverture du SCR	188%	187%	+1pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 159	1 151	+8
Minimum de capital requis	217	218	-1
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	942	934	+8
Ratio de couverture du MCR	534%	526%	+8pts

A noter que les résultats présentés dans le tableau ci-dessus ne prennent pas en compte l'effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques.

Au 31/12/2021, la correction pour volatilité a un impact de 1 point sur le ratio de couverture du SCR de SMAvie BTP (avant prise en compte de la mesure transitoire sur les provisions techniques). Il apparaît que sans l'utilisation de la correction pour volatilité SMAvie BTP couvre totalement son besoin en capital.

Effets de la non application de la mesure transitoire sur les provisions techniques sur les fonds propres

Eléments impactés (Montants en M€)	Avec mesure transitoire PT*	Sans mesure transitoire PT*	Impact de la mesure transitoire PT*
Provisions techniques	7 516	7 709	-193
Fonds propres économiques	1 302	1 159	+143
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 302	1 159	+143
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	615	615	-
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	687	544	+144
Ratio de couverture du SCR	212%	188%	+24pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 302	1 159	+143
Minimum de capital requis	213	217	-4
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	1 089	942	+147
Ratio de couverture du MCR	611%	534%	+77pts

**Avec transitoire PT correspondant à la mesure transitoire sur les provisions techniques*

L'effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques permet à SMAvie BTP d'améliorer son ratio de couverture. Toutefois, il apparaît que sans l'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques SMAvie BTP couvre totalement son besoin en capital.

Effets de la non application du retraitement de la participation aux bénéfices (PPB) sur les provisions techniques sur les fonds propres

Eléments impactés (Montants en M€)	Avec retraitement de la PPB	Sans retraitement de la PPB	Impact du retraitement de la PPB
Provisions techniques	7 516	7 728	-212
Fonds propres économiques	1 302	1 090	+212
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 302	1 090	+212
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	615	615	-
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	687	475	+213
Ratio de couverture du SCR	212%	177%	+35pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 302	1 090	+212
Minimum de capital requis	213	220	-7
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	1 089	870	+219
Ratio de couverture du MCR	611%	496%	+115pts

Le retraitement de la provision pour participation aux bénéfices permet également de diminuer les provisions techniques solvabilité 2 conformément à l'arrêté du 24/12/2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

Toutefois, il apparaît que sans l'utilisation de cette disposition SMAvie BTP couvre totalement son besoin en capital.

IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Actif en M€ au 31/12/2021	Valorisation Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	95
Créances nées d'opérations de réassurance	2
Autres créances (hors assurance)	12
Total des autres actifs	**109**

Passif en M€ au 31/12/2021	Valorisation Solvabilité II
Provisions autres que les provisions techniques	1
Provision pour retraite et autres avantages	2
Impôts différés passifs	112
Dettes nées d'opérations d'assurance	36
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	23
Total des autres passifs	**174**

Les principaux postes des autres actifs se composent notamment des primes acquises non émises (PANE) directes pour 42 M€, des PANE sur cédantes pour 15 M€, des créances liées au traité Stop Loss et aux BE de commissions pour 26 M€, de créances sur assurés ou intermédiaires pour 12 M€, de créances sur l'Etat pour 7 M€ et des comptes courants intragroupes pour 5 M€. Les principaux postes des autres passifs se composent de comptes de régularisation pour 12 M€ et de différents types de dettes :

- dettes envers les assurés et les intermédiaires pour 5 M€ ;
- dettes envers les cédantes pour 19 M€ ;
- dettes envers le personnel pour 7 M€ ;
- dettes envers l'Etat pour 10 M€.

À l'exception des impôts différés, ces différents postes sont valorisés de façon identique à des fins de solvabilité et dans les comptes sociaux. Les créances liées au stop loss et les BE de commissions n'apparaissent que dans le bilan prudentiel S2, pas dans le bilan social.

Les impôts différés présentent un solde net passif de 112 M€ correspondant aux différences temporaires entre la base fiscale de la société et sa valorisation à des fins de solvabilité.

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers :

Les actifs incorporels deviennent des non-valeurs en référentiel S2. Les valorisations en normes statutaires des créances, des provisions autres que les provisions techniques, des dettes pour dépôt d'espèce des réassureurs, des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes sont reprises à

l'identique en référentiel S2. L'horizon d'encaissement des créances ou de décaissement des dettes étant court, il n'est pas utile de procéder à des calculs d'escompte. De plus, les créances douteuses sont déjà provisionnées dans les comptes sociaux et ne nécessitent pas de provisions supplémentaires en normes S2.

Les autres actifs correspondent à des charges constatées d'avance, qui sont passées en non-valeurs en référentiel S2.

Les engagements de retraite sont constatés en Hors Bilan en normes statutaires. En référentiel S2, ces engagements sont réintégrés au bilan.

V. GESTION DU CAPITAL

V.1. FONDS PROPRES

SMAvie BTP dispose d'une politique de gestion des fonds propres dont l'objet est de définir les principes devant lui permettre de disposer d'une solidité financière suffisante dans le cadre du niveau de tolérance fixé par la politique générale des risques.

La gestion du capital a pour objectif de piloter les fonds propres de la société permettant à SMAvie BTP de :

- disposer à tout instant d'un montant de fonds propres suffisant pour couvrir les besoins réglementaires (SCR et MCR) avec un surplus de capitaux approprié (conformément à la convention d'affiliation SGAM notamment voir ci-dessous) ;
- disposer des capitaux de la meilleure qualité possible ;
- optimiser le montant des fonds propres.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2007, SMAvie BTP est membre de la société de groupe d'assurance mutuelle SGAM btp. Celle-ci a pour objet de fédérer toutes les mutuelles du BTP en nouant et en gérant des liens de solidarité financière importants et durables. SMAvie BTP est donc liée aux autres mutuelles affiliées de la SGAM btp par une convention d'affiliation qui prévoit qu'en cas de difficulté d'une affiliée, le conseil de la SGAM btp arrête le montant des engagements que cette affiliée doit céder en réassurance aux autres affiliées, ou décide des conditions financières d'aide par les autres affiliées.

Les fonds propres de SMAvie BTP sont pour l'ensemble classés en « Tier 1 » (fonds propres économiques de niveau 1).

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la structure des fonds propres est la suivante :

Fonds propres économiques (M€)	2020	2021
Fonds propres sociaux	709	714
Réserve de réconciliation	284	440
Fonds propres économiques sans mesure transitoire PM	993	1154
Mesure transitoire PM	157	148
Fonds propres économiques yc mesure transitoire PM	**1 150**	**1 302**

Le montant des fonds propres solvabilité 2 est en hausse sur l'année 2021. Cette hausse est le résultat de plusieurs évènements :

- la hausse des taux d'intérêt ;
- la hausse des indices actions ;
- une diminution de l'effet de la mesure transitoire PM sur la période du fait de son amortissement de 20 M€ chaque année.

Les fonds propres de SMAvie BTP sont constitués exclusivement de fonds propres Tier 1. Il s'agit de la meilleure qualité de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis :

Eléments éligibles (M€)	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Fonds propres économiques	1 302	1 302	-	-
Eléments éligibles à la couverture du SCR	1 302	1 302	-	-
Eléments éligibles à la couverture du MCR	1 302	1 302	-	-

Principales différences entre les valorisations à des fins de solvabilité et les états financiers

Les principales différences entre les fonds propres économiques en vision S2 et les fonds propres sociaux calculés selon les normes comptables françaises sont relatives :

- à la valorisation des placements en valeur de marché (incorporation des plus-values latentes) ;
- à la valorisation des provisions techniques à la meilleure estimation actualisée des flux futurs, à laquelle s'ajoute la marge de risque ;
- et à l'impôt différé de passif généré par le décalage entre la valeur économique et la valeur fiscale du bilan.

Les retraitements des autres actifs / passifs sont relatifs aux actifs incorporels, aux provisions pour retraites des salariés et aux produits dérivés.

Au 31 décembre 2021, la réconciliation des fonds propres exprimés en normes sociales avec ceux exprimés en respect des principes de valorisation des données chiffrées Solvabilité 2 est la suivante :

Fonds propres sociaux (en M€)	714
Incorporation des plus-values latentes	+748
Retraitement des provisions techniques nettes de réassurance	-364
Retraitement transitoire PM	+199
Impact PPB/fonds propres excédentaires	+212
Prise en compte de la marge pour risque RM	-99
Retraitement des autres actifs / passifs	+4
Impôts différés de base	-61
Impôts différés sur transitoire PM	-51
Fonds propres économiques (en M€)	**1 302**

V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (SCR) de SMAvie BTP au 31 décembre 2021 s'élève à 615 millions d'euros contre 561 millions d'euros au 31 décembre 2020. La hausse du SCR entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par deux effets :

1- la hausse du SCR de marché de 97 M€ (avant considération de l'effet réducteur de la diversification et de l'absorption des pertes par les impôts différés) s'explique par :
   - une hausse du SCR actions suite à la hausse de la valeur de marché des actions ;
   - une forte hausse du SCR de taux suite à la hausse de la courbe des taux d'intérêt de référence EIOPA.

2- La hausse de la capacité d'absorption par les impôts différés suite à la hausse de la courbe des taux d'intérêt de référence EIOPA.

Le capital minimum requis (MCR) de SMAvie BTP au 31 décembre 2021 s'élève à 213 M€ contre 232 M€ au 31 décembre 2020.

La répartition du SCR par module de risque au 31 décembre 2021 illustre l'importance du SCR marché dans le profil de risque de la compagnie pesant pour 90 % dans le SCR de base y compris SCR opérationnel et avant prise en compte de l'ajustement pour impôts différés.

L'ajustement pour impôts différés est défini comme la variation de la valeur des impôts différés qui résulteraient d'une perte instantanée d'un montant égal au SCR avant ajustement, ou capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

Capital de solvabilité requis	En M€
SCR Marché	610
SCR Contrepartie	11
SCR Souscription non-Vie	0
SCR Souscription Santé	21
SCR Souscription Vie	75
effet diversification	-75
Basic SCR net	**642**
SCR Opérationnel	34
ajustement pour impôts différés	-61
SCR	**615**

Données utilisées pour calculer le MCR

Le calcul du capital minimum de solvabilité (MCR) est réalisé par application des spécifications techniques de la formule standard de calcul du MCR.

Cette formule de calcul du MCR intègre des bornes (valeur plancher égal à 25 % du SCR et valeur plafond égale à 45 % du SCR). De plus, un plancher absolu est également défini dont la valeur dépend du type d'activité de la société, pour SMAvie BTP il correspond à 6,2 M€.

Au 31/12/2021, et conformément à la réglementation, le MCR pour SMAvie BTP est égal à 213 M€.

ANNEXES

S.02.01.02 - BS-C1Q - BILAN-ACTIF 73

S.02.01.02 - BS-C1Q - BILAN - PASSIFS 53

S.05.01.02 - COVER-A1Q (NL) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (NON-VIE) 54

S.05.01.02 - COVER-A1Q (L) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (VIE) 55

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (NL) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (NON-VIE) 56

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (L) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (VIE) 57

S.12.01.02 - TP-F1Q - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE) 58

S.17.01.02 - TP-E1Q - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE ET SANTE NON-SLT (NON SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE) 59

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - SINISTRES PAYES BRUTS (NON CUMULES) 60

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISEES 61

S.22.01.01.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES 62

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (01) FONDS PROPRES DE BASE 63

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (04) FONDS PROPRES 63

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (06) FONDS PROPRES 63

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (07) FONDS PROPRES 64

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD 65

S.28.02.01 - MCR-B4B - 01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE 66

S.28.02.01 - MCR-B4B - 02 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE 67

S.28.02.01 - MCR-B4B - 03 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE 68

S.02.01.02 - BS-C1Q - BILAN-ACTIF

Actifs	Valeur Solvabilité II
Goodwill (Ecart d'acquisition)	
Frais d'acquisition différés	
Immobilisations incorporelles	0,00
Actifs d'impôts différés	0,00
Excédent du régime de retraite	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	33 892 039,64
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	7 983 209 101,82
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	4 759 000,00
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 353 230 774,75
Actions	673 010 545,40
Actions – cotées	672 798 462,87
Actions – non cotées	212 082,53
Obligations	3 574 254 486,87
Obligations d'État	1 329 301 434,40
Obligations d'entreprise	2 204 570 535,61
Titres structurés	39 754 581,24
Titres garantis	627 935,62
Organismes de placement collectif	1 311 080 352,36
Produits dérivés	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 066 873 942,44
Autres investissements	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	763 861 971,36
Prêts et prêts hypothécaires	31 026 117,00
Avances sur police	10 987 406,17
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	20 038 710,83
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	
Non-vie hors santé	
Santé similaire à la non-vie	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC et indexés	
Vie UC et indexés	
Dépôts auprès des cédantes	26 772 830,55
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	95 240 940,22
Créances nées d'opérations de réassurance	2 399 205,71
Autres créances (hors assurance)	11 999 427,81
Actions propres auto-détenues (directement)	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 621 313,25
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,00
Total de l'actif	**8 995 022 947,36**

S.02.01.02 - BS-C1Q - BILAN – PASSIFS

Passifs	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	39 373 439,27
Provisions techniques non-vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	39 373 439,27
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	38 881 482,81
Marge de risque	491 956,46
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	6 740 356 604,75
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	8 062 407,34
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	7 961 670,56
Marge de risque	100 736,78
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	6 732 294 197,41
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	6 662 344 985,79
Marge de risque	69 949 211,62
Provisions techniques UC et indexés	736 285 604,83
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	727 085 990,27
Marge de risque	9 199 614,56
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	1 035 223,78
Provisions pour retraite	2 404 099,62
Dépôts des réassureurs	
Passifs d'impôts différés	112 276 445,14
Produits dérivés	
Dettes envers des établissements de crédit	2 093 683,66
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	36 062 329,11
Dettes nées d'opérations de réassurance	0,00
Autres dettes (hors assurance)	23 052 491,32
Passifs subordonnés	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0,00
Total du passif	7 692 939 921,48
Excédent d'actif sur passif	**1 302 083 025,88**

S.05.01.02 - COVER-A1Q (NL) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (NON-VIE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)		Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
Primes émises			
Brut – assurance directe	38 875 976,18	5 905 141,83	44 781 118,01
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	34 936 946,59	1 567 222,35	36 504 168,94
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée			
Part des réassureurs		164 305,52	164 305,52
Net	73 812 922,77	7 308 058,66	81 120 981,43
Primes acquises			
Brut – assurance directe	38 872 973,25	5 892 084,81	44 765 058,06
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	34 936 946,59	1 567 222,35	36 504 168,94
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée			
Part des réassureurs		164 305,52	164 305,52
Net	73 809 919,84	7 295 001,64	81 104 921,48
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	36 203 148,61	2 451 641,35	38 654 789,96
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	28 241 415,08	1 025 202,74	29 266 617,82
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée			
Part des réassureurs			
Net	64 444 563,69	3 476 844,09	67 921 407,78
Variation des autres provisions techniques			
Brut – assurance directe		9 607 808,60	9 607 808,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée			
Part des réassureurs			
Net		9 607 808,60	9 607 808,60
Dépenses engagées	15 882 361,80	3 394 137,20	19 276 499,00
Autres dépenses			
Total des dépenses			**19 276 499,00**

S.05.01.02 - COVER-A1Q (L) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (VIE)

	Engagements d'assurance vie				Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Rentes Non-Vie liées à l'assurance Santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises							
Brut		302 609 259,29	84 374 814,99	2 374 286,79	1 790 743,16	41 517 977,43	432 667 081,66
Part des réassureurs		746 674,96					746 674,96
Net		301 862 584,33	84 374 814,99	2 374 286,79	1 790 743,16	41 517 977,43	431 920 406,70
Primes acquises							
Brut		302 609 259,29	84 374 814,99	2 370 189,41	1 790 743,16	41 517 977,43	432 662 984,28
Part des réassureurs		746 674,96					746 674,96
Net		301 862 584,33	84 374 814,99	2 370 189,41	1 790 743,16	41 517 977,43	431 916 309,32
Charge des sinistres							
Brut		405 580 806,45	16 344 596,25	99 911,05	1 219 428,98	28 099 468,41	451 344 211,14
Part des réassureurs		2 746 756,96					2 746 756,96
Net		402 834 049,49	16 344 596,25	99 911,05	1 219 428,98	28 099 468,41	448 597 454,18
Variation des autres provisions techniques							
Brut		-93 775 438,32	167 544 351,01	22 582,08	-23 641,10	-2 694 183,03	71 073 670,64
Part des réassureurs							
Net		-93 775 438,32	167 544 351,01	22 582,08	-23 641,10	-2 694 183,03	71 073 670,64
Dépenses engagées	0,00	54 523 302,29	9 417 021,49	208 782,64	671 410,73	4 689 240,52	69 509 757,67
Autres dépenses							
Total des dépenses							**69 509 757,67**

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (NL) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (NON-VIE)

	Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises		
Brut – assurance directe	44 781 118,01	44 781 118,01
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	36 504 168,94	36 504 168,94
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée		
Part des réassureurs	164 305,52	164 305,52
Net	81 120 981,43	81 120 981,43
Primes acquises		
Brut – assurance directe	44 765 058,06	44 765 058,06
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	36 504 168,94	36 504 168,94
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée		
Part des réassureurs	164 305,52	164 305,52
Net	81 104 921,48	81 104 921,48
Charge des sinistres		
Brut – assurance directe	38 654 789,96	38 654 789,96
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	29 266 617,82	29 266 617,82
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée		
Part des réassureurs		
Net	67 921 407,78	67 921 407,78
Variation des autres provisions techniques		
Brut – assurance directe	9 607 808,60	9 607 808,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée		
Part des réassureurs		
Net	9 607 808,60	9 607 808,60
Dépenses engagées	19 276 499,00	19 276 499,00
Autres dépenses		0,00
Total des dépenses		**19 276 499,00**

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (L) - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR PAYS (VIE)

	Pays d'origine	Total 5 principaux pays et pays d'origine
Primes émises		
Brut	432 667 081,66	432 667 081,66
Part des réassureurs	746 674,96	746 674,96
Net	431 920 406,70	431 920 406,70
Primes acquises		
Brut	432 662 984,28	432 662 984,28
Part des réassureurs	746 674,96	746 674,96
Net	431 916 309,32	431 916 309,32
Charge des sinistres		
Brut	451 344 211,14	451 344 211,14
Part des réassureurs	2 746 756,96	2 746 756,96
Net	448 597 454,18	448 597 454,18
Variation des autres provisions techniques		
Brut	71 073 670,64	71 073 670,64
Part des réassureurs		
Net	71 073 670,64	71 073 670,64
Dépenses engagées	69 509 757,64	69 509 757,64
Autres dépenses		0,00
Total des dépenses		**69 509 757,64**

S.12.01.02 - TP-F1Q - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Meilleure estimation brute	6 055 727 892,33			727 085 990,27	786 300 343,89	7 569 114 226,49	7 630 937,84	7 961 670,56
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	6 055 727 892,33			727 085 990,27	786 300 343,89	7 569 114 226,49	7 630 937,84	7 961 670,56
Marge de risque	79 180 412,96	9 199 614,56			10 075 462,52	98 455 490,04	96 552,11	100 736,78
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation	-163 045 093,88			0,00	-16 638 156,55	-179 683 250,43		
Marge de risque	-16 901 438,66	0,00			-2 405 225,20	-19 306 663,86		
Provisions techniques – Total	**5 954 961 772,75**	**736 285 604,83**			**777 332 424,66**	**7 468 579 802,24**	**7 727 489,95**	**8 062 407,34**

S.17.01.02 - TP-E1Q - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE ET SANTE NON-SLT (NON SIMILAIRE AUX TECHNIQUES VIE)

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
Provisions techniques calculées comme un tout			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Provisions pour primes			
Brut	-903 548,61	139 548,68	-763 999,93
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-903 548,61	139 548,68	-763 999,93
Provisions pour sinistres			
Brut	17 272 597,55	22 372 885,19	39 645 482,74
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	17 272 597,55	22 372 885,19	39 645 482,74
Total meilleure estimation – brut	16 369 048,94	22 512 433,87	38 881 482,81
Total meilleure estimation – net	16 369 048,94	22 512 433,87	38 881 482,81
Marge de risque	207 112,97	284 843,49	491 956,46
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques			
Provisions techniques calculées comme un tout			
Meilleure estimation			
Marge de risque			
Provisions techniques – Total			
Provisions techniques – Total	16 576 161,91	22 797 277,36	39 373 439,27
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total			
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	**16 576 161,91**	**22 797 277,36**	**39 373 439,27**

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - SINISTRES PAYES BRUTS (NON CUMULES)

	Année de développement												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année Précédentes											662,53	662,53	662,53
2012						855,45	540,44	899,81	158,69	1 425,04		1 425,04	3 879,43
2013					6 892,17	2 337,30	1 220,70	443,02	177,84			177,84	11 071,03
2014				-27 007,53	4 076,00	577,56	1 073,04	554,72				554,72	-20 726,21
2015			204 241,67	54 077,95	7 169,39	3 533,82	2 327,52					2 327,52	271 350,35
2016		2 348 663,37	233 202,28	51 648,09	9 914,84	2 588,53						2 588,53	2 646 017,11
2017	23 461 073,37	2 597 270,60	238 515,71	73 654,89	6 909,21							6 909,21	26 377 423,78
2018	30 852 408,86	6 808 241,35	1 039 414,75	339 538,68								339 538,68	39 039 603,64
2019	33 695 274,45	7 057 196,77	1 129 773,12									1 129 773,12	41 882 244,34
2020	36 277 586,08	8 829 783,96										8 829 783,96	45 107 370,04
2021	57 091 482,63											57 091 482,63	57 091 482,63
Total												**67 405 223,78**	**212 410 378,67**

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISEES

	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	Fin d'année (données actualisées)
Année Précédentes												
2012						389 619,35	331 753,27	270 104,18	246 609,02			
2013					457 515,70	369 700,26	308 831,55	264 006,04				
2014				646 787,24	500 130,95	400 206,22	346 085,78					
2015			1 357 551,11	684 486,57	505 610,81	423 656,70						
2016		2 935 929,70	1 510 637,65	673 113,97	533 533,08							
2017	6 240 379,28	2 994 542,11	1 435 971,76	762 501,31	416 255,29							413 688,78
2018	10 901 447,65	2 957 092,60	1 677 600,78	390 093,39								387 687,87
2019	14 045 143,43	3 154 877,86	867 621,64									860 526,92
2020	22 528 682,32	6 771 601,47										6 788 932,51
2021	31 827 529,19											31 194 646,66
Total												**39 645 482,74**

S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	7 516 015 648,85	193 032 426,06		9 889 361,25	
Fonds propres de base	1 302 083 025,88	-143 172 150,41		-7 334 939,24	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 302 083 025,88	-143 172 150,41		-7 334 939,24	
Capital de solvabilité requis	614 650 977,68	781 765,93		258 272,00	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 302 083 025,88	-143 172 150,41		-7 334 939,24	
Minimum de capital requis	212 750 408,73	4 815 254,07		1 082 884,05	

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (01) FONDS PROPRES DE BASE

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	122 000 000,00	122 000 000,00			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires	212 256 066,50	212 256 066,50			
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	967 826 959,38	967 826 959,38			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (04) FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	1 302 083 025,88	1 302 083 025,88			

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (06) FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 302 083 025,88	1 302 083 025,88			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 302 083 025,88	1 302 083 025,88			

S.23.01.01 - OF-B1A/Q (07) FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 302 083 025,88	1 302 083 025,88			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	1 302 083 025,88	1 302 083 025,88			
Capital de solvabilité requis	614 650 977,68				
Minimum de capital requis	212 750 408,73				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	2,12				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	6,12				
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	1 302 083 025,88				
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles					
Autres éléments de fonds propres de base	334 256 066,50				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0,00				
Réserve de réconciliation	967 826 959,38				
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie					
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)					

S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	Capital de solvabilité requis net
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard	
Risque de marché	1 091 213 966,75
Risque de défaut de la contrepartie	10 863 295,51
Risque de souscription en vie	216 939 232,56
Risque de souscription en santé	20 571 803,53
Risque de souscription en non-vie	0,00
Diversification	-165 966 543,32
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0,00
Capital de solvabilité requis de base	1 173 621 755,03
Calcul du capital de solvabilité requis	
Risque opérationnel	33 510 208,25
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-531 603 635,33
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-60 877 350,27
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	614 650 977,68
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0,00
Capital de solvabilité requis	614 650 977,68
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	

S.28.02.01 - MCR-B4B - 01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE

	Eléments du MCR		Informations sous jacentes			
	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	7 808 866,49	0,00				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			16 369 048,93	73 812 922,76		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			22 512 433,87	7 308 058,66		

S.28.02.01 - MCR-B4B - 02 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE

	Eléments du MCR		Informations sous jacentes			
	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		204 941 542,23				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties					5 875 408 180,34	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures					794 898 476,19	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte					727 085 990,14	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé					0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie						33 995 083 417,44

S.28.02.01 - MCR-B4B - 03 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE

	Overall MCR calculation	Non-life activities	Life activities
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	212 750 408,73		
Capital de solvabilité requis	614 650 977,68		
Plafond du MCR	276 592 939,96		
Plancher du MCR	153 662 744,42		
MCR combiné	212 750 408,73		
Seuil plancher absolu du MCR	6 200 000,00		
Minimum de capital requis	212 750 408,73		
Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie			
Montant notionnel du MCR linéaire		7 808 866,49	204 941 542,23
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		22 560 367,58	592 090 610,10
Plafond du montant notionnel du MCR		10 152 165,41	266 440 774,55
Plancher du montant notionnel du MCR		5 640 091,90	148 022 652,53
Montant notionnel du MCR combiné		7 808 866,49	204 941 542,23
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		2 500 000,00	3 700 000,00
Montant notionnel du MCR		7 808 866,49	204 941 542,23